



**L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE
DES SCIENCES DE L'INFORMATION
ET DES BIBLIOTHÈQUES**

Organisation de l'évaluation

L'évaluation de l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques commencée en novembre 1995, a été placée sous la responsabilité de François **Dagognet** et Georges **Lescuyer**, membres du Comité National d'Evaluation.

Marie-Odile **Ottenwaelter**, chargé de mission, en a assuré la coordination.

Ont participé à l'évaluation :

- en tant qu'experts :

Marianne **Bastid-Bruguière**, directeur de recherche au CNRS
Mel **Collier**, professeur à l'université De Montfort, Leicester
Jean-Yves **Mollier**, professeur à l'université de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines
Danielle **Oppetit**, directeur de la Bibliothèque Méjanès, Aix-en-Provence

- par le biais d'auditions :

Jean-Pierre **Bady**, directeur de l'Ecole Nationale du Patrimoine
Yves-Marie **Bercé**, directeur de l'Ecole Nationale des Chartes
Pierre **Botineau**, président de la commission chargée de l'évaluation du DCB
Roger **Chartier**, président du Conseil scientifique de l'ENSSIB
Jean-Sébastien **Dupuit**, directeur du Livre et de la Lecture
Maurice **Garden**, président du Conseil d'administration de l'ENSSIB
Claude **Jolly**, chargé de la sous-direction des Bibliothèques à la Direction de l'information scientifique des technologies nouvelles et des bibliothèques

- au titre du Secrétariat général :

Nisa **Balourd**, secrétaire
Bruno **Curvale**, chargé d'études
Corinna **Gepner**, chargé de mission
Agnès **Leclère**, pour la gestion des missions
André **Staropoli**, secrétaire général

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.

Avant-propos

De par les missions qui lui sont assignées, l'ENSSIB devrait jouer un rôle majeur dans le domaine de l'information documentaire et des bibliothèques, d'autant que ce secteur fait l'objet d'une exceptionnelle mutation, marquée à la fois par des bouleversements technologiques d'une très grande ampleur et par l'accroissement de la place des services de documentation et d'information dans les universités et les laboratoires.

Pour que l'attente à l'égard de l'ENSSIB, qui est considérable, ne soit pas déçue, il convient certes de prendre des mesures immédiates, ce que réclament d'ailleurs les élèves et étudiants et ce que justifie une revalorisation de la carrière des conservateurs de bibliothèque. Mais le CNE estime que l'entreprise dépasse l'aptitude de l'Ecole à se réformer elle-même, quelle que soit sa volonté de restructuration.

Il importe que l'ENSSIB assume pleinement sa vocation d'école d'application. L'accent doit être mis, plus qu'il ne l'a été jusqu'ici, sur une formation professionnelle de qualité. Il est donc nécessaire de resserrer les liens avec les bibliothèques, de revaloriser scientifiquement les stages et de s'appuyer, pour les suivre, sur un corps d'enseignants mobiles : les conservateurs devraient ainsi être recrutés pour une période limitée, de telle façon que ceux qui enseignent à l'Ecole soient au fait des modifications constantes de la profession.

Il importe aussi de favoriser une relation étroite entre la formation initiale et la formation continue (prenant en compte les différents métiers, en pleine évolution, exercés par les conservateurs). A cet égard, il faut réexaminer la relation avec l'Institut de Formation des Bibliothécaires, qui s'appuie budgétairement sur l'ENSSIB : actuellement, le lien est plus fictif que réel et l'étanchéité entre les deux institutions n'est guère compréhensible.

Aussi bien pour la recherche (et on ne peut parler de recherche sans doctorants ni équipes doctorales) que pour l'accès à la formation technologique, le CNE rappelle l'intérêt qu'aurait l'ENSSIB à établir des liaisons institutionnelles avec les universités et les écoles du site lyonnais.

Le CNE souhaite que les autorités de tutelle soient pleinement conscientes de l'importance de l'enjeu, au moment où se prépare une contractualisation qui doit prendre en compte les évolutions nécessaires - même si elle ne saurait résoudre l'ensemble des problèmes. Le Comité constate d'ailleurs que, si les attentes des utilisateurs et des étudiants sont actuellement déçues, la responsabilité en incombe largement à un dispositif institutionnel qui ne semble obéir à aucune logique évidente. Pour la formation des conservateurs, l'absence de coopération structurée entre le ministère de la Culture et le ministère chargé de l'Enseignement supérieur contribue à paralyser les développements nécessaires.

**L'Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information et des Bibliothèques**

Table des matières

Chiffres-clés	9
Historique et présentation	21
Les formations et la recherche	29
Le gouvernement et la gestion	41
Conclusions et recommandations	51
Postface : réponse du directeur	57

**L'Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information et des Bibliothèques**

Les chiffres-clés

I - Les usagers et les formations

L'ENSSIB prépare quatre diplômes :

- le DCB, Diplôme de conservateur de bibliothèque, réservé aux conservateurs stagiaires et délivré par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur au terme d'une scolarité de dix-huit mois ;
- le DESSID, Diplôme d'études supérieures spécialisées en informatique documentaire, cohabilité par l'université Claude Bernard - Lyon I et l'ENSSIB ;
- le DEA en Sciences de l'information et de la communication, cohabilité par les universités Lumière - Lyon II, Jean Moulin - Lyon III et l'ENSSIB ;
- le DPSSIB, Diplôme professionnel supérieur en Sciences de l'information et des bibliothèques, qui est un diplôme d'université de niveau 3ème cycle destiné à des étudiants étrangers.

En outre, l'ENSSIB propose des stages de formation continue dont la plupart sont organisés au titre du cycle de perfectionnement des conservateurs recrutés sur liste d'aptitude (CP).

Récapitulatif des effectifs inscrits à l'ENSSIB en 1994-1995

	DCB3	DCB4	DESSID	DPSSIB	CP	DEA	Total
Total	81	70	29	6	11	30 *	227
dont hommes	19	28	7		1	19	74
dont femmes	62	42	22	6	10	11	153
Ages							
20-25 ans	11	21	10	2	-	10	54
26-30 ans	33	29	7	2	-	11	82
31-35 ans	17	7	5	-	-	5	34
36-40ans	8	7	4	2	11	1	33
plus de 40 ans	12	6	3	-	-	3	24

DCB3 : promotion 1993-1995

DCB4 : promotion 1994-1996

* dont 6 stagiaires DCB4

On peut relever une forte féminisation (les femmes représentent les deux tiers des inscrits) et un large éventail d'âges : la moitié des inscrits ont entre 26 et 35 ans, un quart ont moins de 25 ans et un quart plus de 35 ans.

L'année de référence de l'évaluation est 1994 -1995

Source : ENSSIB

1 - Les conservateurs stagiaires

1 - a - Le recrutement

DCB1 (Promotion 1991-1993)	Inscrits	Présents au concours	admissibles	admis *	Présents à l'école
Concours interne	511	378	99	25 (+13)	72
Concours externe	672	513	135	25 (+14)	
École des Chartes	15	15	15	15	15
Total					87

DCB2 (Promotion 1992-1994)	Inscrits	Présents au concours	admissibles	admis *	Présents à l'école
Concours interne	127	103	37	24	74
Concours externe	715	555	167	46 (+11)	
École des Chartes	13	13	13	11	11
Total					85

DCB3 (Promotion 1993-1995)	Inscrits	Présents au concours	admissibles	admis *	Présents à l'école
Concours interne	85	78	30	15	53 **
Concours externe	1067	864	207	32 (+16)	
École des Chartes	27	27	27	18 (+9)	16
Concours territorial					12
Total					81

DCB4 (Promotion 1994-1996)	Inscrits	Présents au concours	admissibles	admis *	Présents à l'école
Concours interne	44	39	17	5	45 **
Concours externe	1372	969	208	37 (+12)	
École des Chartes	28	28	28	17 (+8)	15
Concours territorial					10
Total					70

DCB5 (Promotion 1995-1997)	Inscrits	Présents au concours	admissibles	admis *	Présents à l'école
Concours interne	56	48	18	6	29 **
Concours externe	1572	1189	113	25 (+12)	
École des Chartes	25	25	25	12 (+8)	15
Concours territorial					5
Total					49

* Liste principale et liste complémentaire

** dont 3 "Ville de Paris"

1 - b - Le cursus antérieur

DCB4 (promotion 1994 - 1996)

Niveau d'études	Lettres Philo.	Langues	Droit Sc. éco.	Histoire Géo.	Inform. Com.	Sciences humaines	Sciences exactes	Total
Bac								2
Bac + 1								
Bac + 2				3				3
Bac + 3	1	1	5	4	1			12
Bac + 4	12	3	4	6		2		27
Bac + 5 et plus	5		3	11	4	2	1	26
Total	18	4	12	24	5	4	1	70

Dont

CAPES	1			1	1			3
Agrégation	1							1
École des Chartes				15				15

1 - c - La répartition entre filière professionnelle et filière recherche

	Filière professionnelle	Filière recherche	dont	
			inscrits en DEA	Chartistes
DCB1	62	25	10	15 *
DCB2	76	9	1	3
DCB3	65	16	9	5
DCB4	55	15	6	7

* Situation exceptionnelle

1 - d - Les affectations des conservateurs

	DCB1	DCB2	DCB3
Grands établissements (BN, BNU, Institut, ...)	18	26	30
Services communs de documentation	50	34	18
Dont Paris	14	13	1
Dont Province	37	21	17
Lecture publique	12	12	8
Dont BMC	12	8	8
Administration	2	3	5
Dont Éducation nationale		1	
Dont Culture	2	2	5
Autres (CNAM, CCN, Mediadix, INRP)	4	8	1
Total	86	83 *	62 **

* : 1 abandon et 1 échec d'un conservateur stagiaire au DCB

** : 3 conservateurs stagiaires non classés et non affectés. Pour mémoire : + 12 fonctionnaires territoriaux + 3 "Ville de Paris"

2 - Le DESSID

	Inscrits	Dont			Diplômés
		Français	Étr. UE	Étr. hors UE	
1992-1993	37	26		11	28
1993-1994	27	19	1	7	25
1994-1995	29	22		7	30

3 - Le DEA de sciences de l'information et de la communication

	Inscrits	Dont				Diplômés	
		ENSSIB	Français	Étr. UE	Étr. hors UE	Total	Dt ENSSIB
1992-1993	40		32		8	32	
1993-1994	55	28	44		10	34	17
1994-1995	53	30	40	1	12	38	26

4 - La formation continue en 1994

	Nombre d'heures/ stagiaires	Volume financier (en KF)	Nombre d'heures d'enseignement (en HETD)	Nombre de stagiaires en formation	Nombre de stagiaires formés
Total	4 780	118	872	334	334
dont formations réalisées pour le compte du MESR	3 230	54	532	149	149

* y compris actions de formation initiale ouvertes à la formation continue

II - Les personnels

1 - Les emplois sur budget de l'État

1995	ENSSIB	IFB	Total
Personnels des bibliothèques			
Conservateurs	8	2	10
Bibliothécaires	2		2
Personnels techniques	4		4
Personnels de service	6		6
Enseignants-chercheurs*			
Professeurs	1		1
Maîtres de conférences	7		7
Maîtres de conférences associés		6	6
Personnels IATOS			
ASU	20	2	22
ITARF	12		12
Total	60	10	70

* Tous relèvent de la 71ème section du CNU, Sciences de l'information et de la communication.

2 - Les emplois IATOS en 1995

Employeurs	Types d'emplois	Catégories d'emplois			Total
		A	B	C	
Etat	Statutaires	8 *	7	17 *	32
	Gagés	1	1		2
	Objecteurs			3	3
Etablissement	Permanents	5		1	6
	Vacataires, saisonniers	6			6
	CES			3	3
	CEC			1	1
Grands organismes	(CNRS, INSERM, etc.)				
Associations	Conventionnés				
	Sans convention				
Collectivités territoriales	Mis à disposition				
Entreprises	Mis à disposition				
Total		20	8	25	53

* dont 1 à l'IFB

3 - Répartition par fonction des personnels IATOS sur budget de l'Etat présents à l'école

	Catégories d'emplois			Total
	A	B	C	
Scolarité, orientation			2	2
Concours	1	3	3	7
Recherche (administration et assistance)		1	1	2
Documentation *	1			1
Vie institutionnelle, adm. générale, service intérieur et communication	3**		4*	7
Vie de l'étudiant				
Gestion financière	1	1	3	5
Gestion du personnel		2	2	4
Moyens supports (logistique immobilière, nettoyage, surveillance)				
Nettoyage des locaux				
Informatique	3	1	1	5
Reprographie			1	1
Prestations de service				
Total	9	8	17	34

* Edition

** dont 1 à l'IFB

4 - Le volume des enseignements (en HETD)

Année universitaire 1994-1995	DCB	DESSID *	DPSSIB	DEA *	Cycle de perf.	Formation continue	Total
Personnels ENSSIB	1154,3	501	177,3	191,3	292	164,3	2480,2 **
Intervenants extérieurs	1088	444	156	39,3	264	63	63
Total	2242,3	945,0	333,3	230,6	556,0	227,3	2543,2

* Pour la part assurée par l'ENSSIB

** Dont 393 heures complémentaires

III - L'activité de recherche en 1994-1995

L'ENSSIB a une équipe de recherche, qui est équipe d'accueil : le CERSI (Centre d'études et de recherches en sciences de l'information).

Effectifs du CERSI

- 7 enseignants-chercheurs
- 4 conservateurs (représentant 2,5 équivalents temps plein)
- 3 PAST
- 1 allocataire de recherche et 1 boursier CIFFRE
- 1 chercheur sur contrat
- 1 ITA et 1 ATOS (représentant 1,7 équivalent temps plein)

IV - La gestion financière en 1994

1 - Recettes et dépenses de fonctionnement en KF (équipement exclu)

	Budget 1994 (après DBM)	Compte financier			
		Crédits ouverts		Dépenses	
ENSSIB	23 117	21 820	35,84%	14 468	48,08%
dont École		14 197		14 175	
IFB	5 541	2 746	4,51%	2 726	9,06%
CNCCN	13 407	13 292	21,83%	4 948	16,44%
SUNIST	24 184	22 457	36,89%	7 952	26,42%
JPL	562	562	0,92%		
Total	66 811	60 877	100,00%	30 094	100,00%

2 - ENSSIB École

Recettes en KF	
Ressources propres	4 901
dont Produits financiers	35,00%
Contrats recherche	17,70%
Produits marchands	16,30%
Subventions	9 101
dont MESR	85,00%
Autres ministères	12,00%
Collectivités locales	1,20%
Autres	173
Total	14 175

Dépenses en KF	
Fonctionnement	14 175
dont Matériel mobilier	73,00%
Rémunération de personnels	22,00%
Provisions amortissements	4,00%

Source : compte financier 1994

V - Les concours organisés par l'ENSSIB depuis 1992

Année	Concours	Candidats inscrits*	Total dossiers
1991-1992	Conservateurs Etat	842	Organisation prise en charge en cours d'année
	Conservateurs (concours externe exceptionnel)	102	
	Chartistes	13	
1992-1993	Conservateurs Etat et territoriaux	1 486	Dossiers envoyés
	Conservateurs (concours externe exceptionnel)	88	3 350
	Examen d'intégration conservateur	90	Dossiers examinés
	Chartistes	27	environ 2 550
	Bibliothécaires (concours interne exceptionnel)	745	
1993-1994	Conservateurs Etat	1 416	Dossiers envoyés
	Conservateurs (concours externe exceptionnel)	82	3 270
	Examen d'intégration conservateur	18	Dossiers examinés
	Chartistes	28	2 049
	Bibliothécaires (concours interne exceptionnel)	467	
1994-1995	Conservateurs Etat	1 628	Dossiers envoyés
	Examen d'intégration conservateur	28	11 840
	Chartistes	25	Dossiers examinés
	Bibliothécaires (concours interne exceptionnel)	389	8 029
	Bibliothécaires adjoints spécialisés	647	
	Inspecteurs de magasinage	1 432	
	Magasiniers en chef	2 088	
	Magasiniers spécialisés	1 502	

* après examen de recevabilité

VI - La bibliothèque

	1992-1993	1994-1995
Nombre total de volumes	18 000	20 000
dont entrés dans l'année	1 323	1 262
Nombre total de périodiques vivants (titres)	245	260
Proportion des ouvrages en libre accès	95%	65%
Nombre de prêts	4 450	6 787
Prêts entre bibliothèques		
demandes adressées à l'ENSSIB	460	306
demandes faites par l'ENSSIB	237	440
Nombre total de lecteurs inscrits		
dont étudiants de troisième cycle	274	217
enseignants-chercheurs	12	39
lecteurs extérieurs	157	176
Nombre de semaines d'ouverture par an	47	47
Nombre d'heures d'ouverture par semaine	51h30	51h30
Emplois sur budget de l'État		
Conservateurs	1	1
Bibliothécaires	1	2
Ingénieurs d'études	1	1
Bibliothécaires-adjoints	3	2
Personnels de magasinage	1	1
Montant total des dépenses documentaires	440 000 F	500 000 F
Total des surfaces occupées (en m2)	650 m2	650 m2
Nombre de places assises	82	82

**L'Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information et des Bibliothèques**

Historique et présentation

I - Historique

Les bibliothèques ont longtemps été confiées à des érudits ou des savants, souvent des professeurs. L'Ecole des Chartes fut ainsi la première à former des bibliothécaires, puisque, selon l'ordonnance de 1846, le diplôme d'archiviste paléographe donnait droit, entre autres fonctions, à celle d'employé dans les bibliothèques publiques du royaume, dans la proportion d'une place sur trois vacances (instaurant la règle dite du "tiers chartiste"). Mais les premiers diplômes professionnels ne sont apparus qu'à la fin du XIXe siècle, avec les certificats d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire.

Créé en 1932, le diplôme technique de bibliothécaire (DTB) sera jusqu'en 1950 le titre professionnel ouvrant l'accès aux emplois supérieurs dans les bibliothèques universitaires comme dans les bibliothèques municipales classées. Les candidats au DTB étaient admis comme auditeurs libres à l'Ecole des Chartes. Leur formation était centrée sur la fonction patrimoniale et le stage jouait un rôle essentiel (mais sur les 40 bibliothèques officiellement désignées par le Ministre de l'Education nationale, quatre seulement acceptaient d'accueillir des stagiaires : la Bibliothèque nationale, le Muséum, la Sorbonne et la Bibliothèque municipale de Tours).

En 1950 est créé le diplôme supérieur de bibliothécaire (DSB) qui se distingue du DTB par une élévation du niveau d'études (il faut au minimum plusieurs certificats de licence) et par un élargissement du programme (histoire et technique du livre, bibliographie, administration, organisation et fonctionnement des bibliothèques, établissement et rédaction des catalogues). Des travaux pratiques se substituent à l'ancien stage. La préparation du DSB (sur un an) est confiée à la Bibliothèque nationale. Cette évolution de la formation accompagne la mise en place, en 1952, d'un corps unique de bibliothécaires qui rend possible la mobilité entre les différents types de bibliothèques. Le recrutement, par concours, est ouvert aux titulaires d'une licence et du DSB ; pour les Chartistes est instauré un concours spécial (avec encore la règle du "tiers chartiste") et leur formation consiste en un stage de trois mois. Les diplômés de Lettres et Sciences humaines représentent les 4/5 des recrutés et les juristes l'essentiel du cinquième restant. A partir de 1961, l'introduction d'un nouveau programme avec deux options, l'une classique, l'autre moderne, permet aux candidats de se présenter sans latin, mais n'attire pas pour autant les scientifiques. De 1951 à 1961, on compte 278 diplômés, soit une moyenne de 25 par an, et seulement 14 diplômés étrangers. A cette faiblesse des effectifs s'ajoute une crise du recrutement (tous les emplois ne sont pas pourvus), alors même que les besoins vont augmenter, en raison notamment de l'expansion de l'enseignement supérieur.

C'est dans ce contexte qu'est créée l'Ecole Nationale Supérieure de Bibliothécaires (ENSB), par le décret du 12 juillet 1963. Elle a le statut d'établissement public administratif sous tutelle du Ministre de l'Education nationale. Son Conseil d'administration est présidé par le directeur des bibliothèques, administrateur général de la Bibliothèque nationale. Le recrutement, par concours, se fait à l'entrée de l'Ecole, au niveau de la licence ; les élèves sont rémunérés comme fonctionnaires stagiaires (la même année, un traitement est accordé aux élèves des Chartes). La scolarité est d'une année (alors que le projet initial prévoyait deux ans avec, la deuxième année, un stage de six mois, un mémoire et des options de spécialisation). L'ENSB s'installe rue Louvois, dans les nouveaux locaux du département de la Musique de la Bibliothèque nationale. Elle a l'appui des conservateurs de la BN. Le concours devient sélectif : alors que 46,5 % des candidats étaient admis en 1964, ils ne sont plus que 3,5 % en 1975. Sur dix ans, la moyenne des promotions est de 78 élèves par an.

L'insuffisance des locaux à la Bibliothèque nationale conduit à chercher une nouvelle implantation pour l'Ecole. Il est d'abord envisagé qu'elle s'installe à Chatenay-Malabry, près de l'Ecole centrale. Elle est finalement décentralisée à Lyon, plus exactement à Villeurbanne où elle occupe, à partir de la rentrée 1974, un bâtiment neuf construit pour elle sur le campus universitaire de la Doua.

Après la vague de création d'emplois des années 1965 - 1975, l'ENSB connaît, de même que l'Ecole des Chartes, une chute brutale des promotions qui tombent à 8 ou 9 élèves. L'ENSB apparaît comme une école isolée, repliée sur elle-même, où enseignent en majorité d'anciens élèves. On retrouve là les faiblesses de la bibliothéconomie française, discipline empirique enseignée par des professionnels pour des professionnels, en retard sur les travaux allemands et anglo-saxons : sauf en histoire du livre et en bibliographie, les bibliothécaires français publient peu et la recherche universitaire est inexistante. Il apparaît donc nécessaire de repenser la vocation de l'ENSB, d'élargir son recrutement et de la sortir de son isolement : elle sera intégrée dans l'Université, avec des missions d'enseignement et de recherche, et formera aussi les cadres du secteur privé en étendant son domaine à l'information scientifique et technique (de même, à la fin des années 80, la plupart des écoles de bibliothécaires nord-américaines ont introduit dans leur nom le terme "information").

II - La création de l'ENSSIB

L'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (ENSSIB) est, de par le décret n° 92-25 du 9 janvier 1992, un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Elle constitue un grand établissement. Ses missions sont définies dans l'article 3.

L'Ecole prépare, par une formation scientifique et culturelle, des élèves se destinant à des fonctions d'encadrement des bibliothèques et des services de documentation et d'information scientifique et technique.

Elle assure notamment la formation initiale des conservateurs stagiaires recrutés selon les modalités prévues par le décret du 9 janvier 1992 susvisé.

Elle peut participer à la formation de fonctionnaires stagiaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics exerçant leurs activités dans les domaines des bibliothèques, de la documentation et des sciences de l'information, ainsi que d'élèves non fonctionnaires et d'auditeurs libres français ou étrangers.

Elle mène des recherches en sciences de l'information et en assure la valorisation.

Elle met en oeuvre des actions de formation continue. Pour la réalisation de ses missions, l'école peut passer des conventions de coopération avec d'autres établissements d'enseignement supérieur ou organismes de recherche français ou étrangers.

La transformation de l'Ecole accompagne une restructuration des corps des bibliothèques, qui conduit à une forte revalorisation des emplois supérieurs. L'ENSSIB est chargée de former le personnel scientifique des bibliothèques, constitué de deux corps créés par le décret n° 92-26 du 9 juillet 1992 : le corps de conservateurs des bibliothèques et celui de conservateurs généraux des bibliothèques. Dans le même temps, un nouveau corps est créé en catégorie A, celui des bibliothécaires qui, ayant vocation à prendre la responsabilité de services et à être chargés de projets et de dossiers divers, sont appelés à jouer un rôle important auprès des conservateurs et à les libérer de certaines fonctions qu'ils remplissaient jusque-là.

Les conservateurs et conservateurs généraux ont vocation à exercer les fonctions de direction et d'encadrement des bibliothèques de l'Etat et de ses établissements publics, à l'exception des bibliothèques du patrimoine (...).

Par voie de détachement ou de mise à disposition, ils peuvent assurer les mêmes fonctions dans les bibliothèques municipales classées et les bibliothèques centrales de prêt des départements.

Ainsi le projet de rapprocher tous les corps de conservateurs et de les former dans une même école n'aboutit que partiellement : les conservateurs des bibliothèques seront formés à l'ENSSIB, EPCSCP sous tutelle du ministre chargé de l'Enseignement supérieur, tandis que les conservateurs du Patrimoine (musées, monuments historiques, inventaire, archives, archéologie et bibliothèques du patrimoine) sont formés à l'Ecole du Patrimoine, créée en 1990, établissement public administratif sous tutelle du ministre chargé de la Culture. Mais les statuts des uns et des autres sont désormais analogues et leur formation de même durée (dix-huit mois). Enfin les deux écoles, ENSSIB et Patrimoine, sont écoles d'application de l'Ecole des Chartes.

Simultanément, le ministère de la Culture a créé l'Institut de Formation des Bibliothécaires (IFB), qui est un service extérieur de ce ministère, mais est rattaché pour une partie de sa gestion à l'ENSSIB. L'IFB, également installé à Villeurbanne, est chargé de la formation initiale des bibliothécaires et assure une part importante de la formation continue de tous les personnels des bibliothèques.

Les décrets du 9 janvier 1992, portant sur l'organisation de l'ENSSIB et sur le statut particulier du corps des conservateurs et conservateurs généraux des bibliothèques, consacrent une évolution considérable, tout en marquant le début d'une nouvelle période :

- quelle formation donner à de futurs conservateurs, dorénavant dotés d'un statut intéressant (même si le problème du décalage du statut des conservateurs territoriaux n'est pas encore près d'être résolu)¹, appelés à exercer des fonctions d'encadrement et de direction dans des bibliothèques relevant de l'Etat, des collectivités territoriales ou des grands établissements ?
- comment une école d'application comme l'ENSSIB peut-elle jouer son rôle de "creuset de formation" destiné à diffuser la culture d'un métier lui-même très diversifié sans tendre à une uniformisation réductrice ?
- comment faire avancer d'un même pas des élèves issus du concours externe, du concours interne, du cadre d'emploi des personnels territoriaux, et, pour une partie de la scolarité, de l'Ecole des Chartes ? comment articuler cette formation des conservateurs à celle d'étudiants en Sciences de l'information et de la documentation et à la formation continue de stagiaires français et étrangers ?
- comment maintenir un lien indispensable avec la profession, par le recours à des conservateurs enseignant à l'ENSSIB, sans couper définitivement ces mêmes professionnels de la pratique de leur métier ?
- enfin, comment entretenir des relations étroites avec le milieu des universitaires et des chercheurs, afin que l'ENSSIB soit l'un des premiers centres d'étude pour les Sciences de l'information, la Bibliothéconomie et l'Histoire du livre ?

Toutes ces interrogations sont au coeur de la réflexion sur l'évolution de l'ENSSIB, et de manière plus large, sur le devenir des professions.

III - Les conditions de l'évaluation

Il convient de replacer l'évaluation de l'ENSSIB dans son contexte. Le Comité l'a entreprise en même temps que l'évaluation de sept autres établissements d'enseignement supérieur lyonnais ; il avait déjà évalué l'Ecole des Chartes et les Sciences de l'information et de la communication. Enfin cette évaluation a lieu dans une période où les bibliothèques connaissent et vont connaître des bouleversements considérables qui doivent retentir sur la formation des bibliothécaires.

¹ Les fonctionnaires territoriaux auront une première partie de carrière comparable à celle de leurs collègues d'Etat, mais connaîtront deux types de blocage : le premier au grade de conservateur en chef, très contingenté chez les territoriaux (nombre de postes fixés annuellement par la Direction générale des collectivités locales au ministère de l'Intérieur, après examen des demandes des communes et des départements) alors que pour les conservateurs d'Etat, il s'agit désormais d'un grade "automatique" d'avancement. Le second est l'absence de grade de conservateur général, qui permet à 15% du corps des conservateurs d'Etat d'accéder aux échelles lettres B.

1 - L'évaluation du site lyonnais

Au terme d'un premier 'tour de France' des universités, le Comité a entrepris de revenir dans les établissements évalués ; dans le même temps, il a décidé de se pencher sur la notion de 'politique de site'. C'est ainsi qu'il a lancé, au printemps 1995, l'évaluation de huit établissements lyonnais : les trois universités (qui avaient déjà été évaluées), l'Ecole normale supérieure, l'Ecole centrale, l'INSA, l'IUFM et l'ENSSIB. Après l'évaluation des établissements eux-mêmes, le Comité examinera, à partir de l'automne 1996, la politique de site, et en particulier le Pôle universitaire lyonnais, constitué par les six premiers des établissements déjà cités. Certaines questions, comme la politique documentaire, seront abordées de manière transversale, lors de cette seconde phase.

En pratique, le démarrage de l'évaluation de l'ENSSIB a été retardé, en raison de la vacance de direction de l'Ecole, de janvier 1995 avec le départ de son premier directeur au 14 septembre 1995, date de publication du décret qui nomme monsieur Dupuigrenet-Desroussilles directeur de l'ENSSIB pour une durée de cinq ans. Durant l'intérim, le CNE a pris contact avec l'administrateur provisoire et avec le président du Conseil d'administration pour informer l'établissement de son évaluation prochaine. C'est dans l'hiver 1995-1996 que l'ENSSIB a constitué son dossier d'évaluation interne, en s'appuyant sur un questionnaire d'évaluation spécifique, préparé par le secrétariat général du CNE. Les expertises se sont déroulées en avril et mai 1996.

2 - L'évaluation de l'Ecole des Chartes

Lorsque le Comité a réalisé l'évaluation de l'Ecole des Chartes (rapport publié en avril 1992), l'ENSSIB venait tout juste d'être créée. Il n'était donc pas encore possible de mesurer les conséquences de la nouvelle articulation de l'Ecole des Chartes sur ses deux écoles d'application, l'ENSSIB et l'Ecole du Patrimoine. Toutefois le rapport envisage les retentissements probables, sur les Chartes, des modifications apportées au statut et à la formation des conservateurs :

- l'allongement de la scolarité d'ensemble ne pourra manquer d'avoir des effets sur les programmes de l'Ecole des Chartes. "Raisonnablement, certains enseignements à caractère professionnel pourraient disparaître ou être allégés. En tout état de cause, une concertation (...) est indispensable pour éviter les doubles emplois".
- en matière de recherche, il est souhaitable que la thèse de l'Ecole des Chartes constitue une étape vers une thèse d'université. "On peut penser qu'en cours de scolarité à l'Ecole du Patrimoine ou à l'ENSSIB et en début de vie professionnelle, le candidat peut trouver le temps de mener à bien ce travail et d'aboutir ainsi à une publication".
- un double problème de calendrier va se poser. En effet, les élèves des Chartes achèvent leur scolarité dans cette école au 31 décembre pour entrer au 1er janvier dans les écoles d'application. D'une part, il y a chevauchement entre les deux cursus : la soutenance de la thèse, le classement de sortie et la délivrance du diplôme d'archiviste paléographe ont lieu en mars, soit trois mois après la fin de la scolarité aux Chartes. D'autre part, l'ENSSIB, calquant l'année universitaire, fait démarrer la formation des conservateurs stagiaires trois mois avant l'arrivée des Chartistes.
- il est essentiel d'établir une adéquation entre l'importance de la promotion de sortie des Chartes et le nombre de postes offerts par les écoles d'application. Cette adéquation "est, et demeurera, un exercice délicat de prévision à terme, et d'ajustement".

La dernière recommandation du Comité était, en avril 1992, la suivante : "Dans la phase transitoire ouverte par une réforme qui affecte aussi bien les corps que les écoles qui y préparent, il est indispensable de mettre en place un organisme de coordination qui devrait prendre la forme soit d'une délégation interministérielle, soit tout simplement d'une "conférence" réunissant les responsables des différents établissements et d'autres personnalités du monde professionnel : elle aurait pour mission de prendre en compte les données numériques des débouchés et des recrutements nécessaires à tous les niveaux et de définir les principes communs des cursus et des formations, tant des archives que des bibliothèques. La direction de l'Ecole des Chartes, en particulier, a besoin d'une mesure de ce type pour assumer son avenir".

3 - L'évaluation des Sciences de l'information et de la communication

Le développement, dans les années soixante, des formations d'information - communication dans les universités françaises a conduit à la création, en 1975, de la section Sciences de l'Information et de la Communication, aujourd'hui 71ème section du Conseil National des Universités. Bien qu'ainsi reconnues en tant que secteur d'enseignement et de recherche, "les Sciences de l'Information et de la Communication", conclut le rapport du Comité, "ne constituent pas (ou pas encore) en elles-mêmes une discipline d'enseignement et de recherche au sens proprement scientifique du terme". On trouve à cela deux raisons principales : leur hétérogénéité et le statut inégal en leur sein des spécialités diverses qui les constituent ; une délimitation encore insuffisante de leur champ, par nature interdisciplinaire. Dans son évaluation, "le Comité s'est efforcé avant tout de 'mettre à plat' les ambiguïtés d'un domaine où la forte demande des étudiants se situe entre deux 'ensembles flous', un secteur scientifique dont les objets sont récents et les démarches disparates, des secteurs professionnels aux frontières et aux perspectives mal connues".

4 - Les évolutions des bibliothèques et des écoles de bibliothécaires

Dans l'évolution récente, et très rapide, des bibliothèques, les "nouvelles technologies" ont eu une part essentielle et à bien des égards, ces technologies de l'information sont un indicateur significatif de l'état de la recherche et de l'enseignement professionnel dans les écoles de bibliothécaires. Certes on les considère encore souvent comme un simple outil, mais c'est là une vue dépassée. En effet, avec les années quatre-vingt-dix, est apparue la perspective de la bibliothèque virtuelle globale, avec les transformations radicales qu'elle introduit dans la conception, l'économie et la gestion des bibliothèques. Bien sûr, il reste absolument nécessaire de conserver et d'exploiter le patrimoine imprimé, mais à terme, il sera tout autant, voire davantage, nécessaire de gérer, conserver et développer le patrimoine électronique. La configuration des technologies de l'information dans l'ensemble des activités de l'ENSSIB sera un bon indicateur pour apprécier dans quelle mesure, au sein de la profession comme dans la recherche en Sciences des bibliothèques, l'Ecole se contente de "suivre le mouvement" ou est à la pointe du progrès.

Les Britanniques et les Américains se sont beaucoup intéressés à la capacité des écoles de Sciences de l'information et des bibliothèques à suivre les dernières avancées technologiques. Ils ont relevé trois facteurs principaux : bien souvent, les écoles ne sont pas en mesure de mettre à la disposition des étudiants le matériel et les logiciels qu'ils trouveront dans leurs fonctions ultérieures ; les enseignants ne sont pas suffisamment engagés dans la pratique professionnelle pour être au fait de ses dernières avancées ; enfin les écoles ne s'impliquent pas dans la recherche en technologies de l'information - qui permettrait au corps enseignant de tenir un rôle précurseur dans la discipline. Pour résoudre ces problèmes, on a transformé considérablement les formations mais aussi revu la place des écoles (ou départements) des Sciences de l'information et des bibliothèques, qui se sont souvent rapprochées des écoles ou facultés de gestion, de communication ou de technologies de l'information.

Dans ce contexte, il faut garder à l'esprit l'originalité de l'ENSSIB : d'une part, il s'agit d'une école nationale, qui a le monopole de la formation du personnel scientifique des bibliothèques ; d'autre part, elle a pour mission de former les cadres supérieurs - les conservateurs - et non des bibliothécaires de niveau intermédiaire ou des personnels techniques.

Dans la plupart des pays européens la formation des bibliothécaires, au niveau supérieur, se distribue entre plusieurs établissements (comme en Allemagne et au Royaume-Uni), ou encore ces cadres sont recrutés à l'issue d'études supérieures longues dans n'importe quelle discipline (comme en Espagne et récemment encore en Italie). Néanmoins, il est difficile d'avoir des informations fiables, étant donné l'évolution très rapide de ce secteur. L'étude² réalisée à la demande de la Commission européenne en 1990 est déjà dépassée. Le rapport du CNE sur les

² Information technology content of initial professional education and training for librarianship in the European Community, Study prepared for the Commission of the European Community by the International Federation of Library Associations and Institutions, Jan H. E. van der Starre, Amsterdam Institut of Polytechnics, Faculty of Information and Communication, June 1990.

ENSSIB

Sciences de l'information et de la communication risque de l'être aussi dans l'état des lieux qu'il dresse en 1993 pour l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. L'école qui présenterait le plus d'analogies avec l'ENSSIB serait l'Ecole de bibliothéconomie et des sciences de l'information à la faculté des Arts et des Sciences de Montréal.

**L'Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information et des Bibliothèques**

Les formations et la recherche

L'une des principales richesses de l'ENSSIB, qui est aussi la source de difficultés, consiste dans sa double nature d'établissement universitaire et d'école professionnelle. Alors que l'ENSB avait pour fonction d'ajouter, à une formation scientifique antérieure, une formation strictement professionnelle, la vocation de l'ENSSIB est d'apporter à la fois une formation scientifique et une formation professionnelle. En témoigne son potentiel d'encadrement, partagé entre conservateurs des bibliothèques et enseignants-chercheurs des universités.

En dépit de sa petite taille, l'Ecole a donc été amenée à diversifier les formations qu'elle offre : elle organise la préparation du DCB, diplôme délivré par le Ministre chargé de l'Enseignement supérieur et qui sanctionne la formation des conservateurs stagiaires ; elle est cohabilitée à délivrer deux diplômes nationaux, le DESS d'Informatique documentaire et le DEA en Sciences de l'Information et de la Communication ; elle a mis en place un diplôme d'université, le DPSSIB, à destination d'étudiants étrangers.

Elle a ainsi affaire à des publics très différents par l'âge, le niveau d'études, l'origine géographique, professionnelle, disciplinaire.

Enfin, il lui faut aborder des disciplines très diverses, alors même que tous les enseignants-chercheurs relèvent de la 71ème section du CNU - certes assez pluridisciplinaire. Mais ce rattachement exclusif ne favorise pas l'ouverture des relations avec les universités voisines.

I - La formation des conservateurs

Avec les réformes de 1992, la formation des conservateurs a connu d'importantes modifications : allongement de la scolarité d'un an à dix-huit mois, élévation du niveau des élèves recrutés, élévation du niveau de la formation, avec un prolongement possible sur un diplôme de 3ème cycle et la recherche.

1 - Le recrutement

Les modalités de recrutement sont fixées par l'article 4 du décret n° 92-26 du 9 janvier 1992.

Les conservateurs stagiaires, élèves de l'ENSSIB, sont nommés par arrêté du ministre chargé de l'Enseignement supérieur. Leur recrutement s'effectue :

1° Par la voie d'un concours externe ouvert aux candidats âgés de 30 ans au plus (...) et titulaires d'un diplôme national sanctionnant un second cycle d'études supérieures (...);

2° Parmi les élèves et anciens élèves de l'Ecole nationale des Chartes ayant satisfait aux obligations de scolarité de la troisième année de cette école et âgés de moins de 35 ans (...), admis à un concours comportant un examen de leurs titres et travaux, suivi d'une audition ;

3° Par la voie d'un concours interne ouvert, pour un tiers au plus du nombre total des postes mis aux concours au titre des 1° et 2° ci-dessus, aux fonctionnaires ou agents publics de l'Etat, des collectivités territoriales ou d'un établissement public en dépendant ayant (...) sept ans de services effectifs dans un emploi au moins du niveau de la catégorie B.

Pour une période de cinq ans, qui s'achève en janvier 1997, des dispositions transitoires ont reporté la limite d'âge du concours externe à 35 ans et restreint l'accès du concours interne aux personnels de bibliothèque.

Depuis la promotion 1993-1995, dite DCB 3, l'ENSSIB accueille également des élèves recrutés par des collectivités territoriales dans le cadre d'emplois de conservateur de bibliothèque pour qu'ils suivent le même cursus que les élèves fonctionnaires d'Etat. Pour ce recrutement, le CNFPT (Centre national de la Fonction publique territoriale) avait organisé un concours en 1993, mais il n'en a pas ouvert depuis.

Les procédures d'admission sont fixées par le décret du 18 février 1992. Le concours externe comporte trois séries d'épreuves :

- 1 - Epreuves écrites d'admissibilité

- . composition sur un sujet d'ordre général relatif à la vie intellectuelle (sciences, lettres et arts) (coefficient 2)
- . note de synthèse établie à partir d'un dossier comportant des documents spécialisés, en langue française, portant sur le domaine des bibliothèques et de la documentation (coefficient 2)
- . traduction en français d'un texte en langue ancienne ou en langue moderne (coefficient 1)

2 - Epreuves orales d'admission

- . conversation avec le jury débutant par le commentaire d'un texte court ou d'une citation (coefficient 4)
- . interrogation en langue vivante étrangère (autre que celle de l'épreuve écrite) ou résumé et commentaire d'un texte de caractère scientifique ou administratif (coefficient 1)

3 - Epreuve d'admission facultative

- . épreuve portant sur le traitement automatique de l'information (ne sont pris en compte que les points au-dessus de la moyenne).

Pour le concours interne, les épreuves sont les mêmes à deux exceptions près : à l'écrit, il n'y a pas d'épreuve de langue ; à l'oral, il n'est pas possible de choisir le résumé et commentaire d'un texte de caractère scientifique ou administratif.

L'accroissement continu du nombre d'inscrits au concours externe (672 en 1991 ; 1 572 en 1995) rend la sélection de plus en plus sévère (en 1995, moins de deux candidats sur 100 ont été admis). Le niveau de recrutement tend à s'élever : si, du fait du concours interne, certains élèves entrent avec un niveau allant de bac à bac+3, la proportion d'élèves ayant le niveau bac+4 et au-delà augmente (hors Chartistes, elle est passée de 56 % en 1991 à 75 % en 1994).

Toutefois le nombre de scientifiques demeure très faible (de 1 à 4 par promotion). Cette surreprésentation des littéraires au détriment des scientifiques a pour inconvénient de ne pas préparer suffisamment de conservateurs capables de diriger des établissements scientifiques de qualité. Certes la rédaction et la diffusion d'annales de concours, présentant les rapports des jurys, la liste des sujets et des informations claires sur les attentes de l'école est un progrès incontestable. Mais la liaison entre l'ENSSIB et les universités devrait être améliorée : en réponse à une question du CNE, l'Ecole, dans son dossier d'évaluation interne, a écrit "ne pas connaître les préparations qui peuvent être organisées dans les universités". Elle a des contacts plus réguliers avec des centres de formation aux carrières des bibliothèques (CRFCB) qui organisent la préparation aux concours : MEDIAT (Rhône-Alpes), BIBLIEST (Dijon), MEDIADIX (Paris), ainsi que le centre de Lille.

Pour mieux diversifier le recrutement des conservateurs, l'ENSSIB devrait donc assurer une meilleure diffusion dans les universités, au niveau du second cycle. Certes, depuis trois ans, le concours est annoncé par affiches avec courrier dans toutes les UFR de toutes les universités françaises. Mais cette information systématique a ses limites. L'ENSSIB aurait intérêt à développer des contacts moins anonymes et plus suivis, avec des interlocuteurs ciblés. Pour attirer des scientifiques et des candidats qui aient une expérience de recherche, elle pourrait aussi envisager de toucher un public susceptible d'être intéressé par une reconversion : elle devrait donc diffuser des informations auprès du CNRS, dans les laboratoires scientifiques, dans les formations doctorales.

La composition du jury est fixée par l'arrêté du 18 février 1992 : "le jury comprend un président et au moins neuf membres dont la moitié au moins appartiennent au personnel scientifique des bibliothèques". En fait, le jury a considérablement augmenté : il est passé de 35 membres en 1992 à 61 membres en 1995 (sans compter les membres chargés des épreuves de langues et de l'épreuve informatique). Parmi eux, la proportion des conservateurs est, dans le même temps, passée de 60 à 80 % - réduisant celle des universitaires de 23 à 10 % et celle des représentants des administrations de 17 à 5 %. En pratique, l'augmentation du nombre des membres du jury s'est faite au bénéfice exclusif des conservateurs de bibliothèques universitaires. Cette majorité écrasante des conservateurs au sein du jury n'est sûrement pas souhaitable : pour un concours généraliste de haut niveau, destiné à sélectionner de futurs cadres supérieurs, les universitaires et les représentants des administrations devraient être plus largement sollicités. Un effort vers un meilleur équilibre du jury avait été réalisé entre 1991 et 1994 : il serait regrettable que l'on en revienne aux pratiques de l'ENSB, avec toutes les dérives auxquelles peut conduire la reproduction des modèles corporatistes.

2 - Le DCB

Dans l'avant-propos au guide présentant la formation des conservateurs de bibliothèque pour la 5ème promotion du DCB (1995-1997), le directeur de l'ENSSIB précise les principaux objectifs visés : "Le DCB sanctionne l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice du métier de conservateur. Ces compétences sont de trois types : une compétence scientifique, indispensable pour dialoguer avec les chercheurs dans une position d'égalité ; une compétence d'ingénieur, nécessaire pour la mise en oeuvre d'outils techniques à la complexité grandissante ; une compétence d'administrateur pour exercer des responsabilités dans des services parfois importants".

La formation de dix-huit mois conduisant à la délivrance du DCB est organisée selon deux filières : la filière "professionnelle" et la filière "recherche".

. Les conservateurs stagiaires qui optent pour la filière professionnelle sont tenus de valider 26 unités de valeur, de réaliser des travaux personnels et d'effectuer trois stages.

- Les unités de valeur sont réparties en 18 UV fondamentales (auxquelles s'ajoutent des enseignements de mise à niveau) et trois groupes d'UV optionnelles.
- Les travaux personnels consistent en une fiche de lecture, un projet (ces deux travaux sont collectifs) et un mémoire d'étude (rédigé au cours du stage d'été).
- Une composition écrite individuelle en temps limité sanctionne l'ensemble des enseignements dispensés au cours de la scolarité.
- Les stages consistent en un stage d'immersion (2 semaines en février), un stage d'étude (12 semaines entre juillet et octobre) et un stage de prise de fonction (4 semaines en mars de la 2ème année, dans un établissement de même type que celui dans lequel a été affecté le stagiaire). La durée totale des stages est allégée à 16 semaines pour les Chartistes et à 10 semaines pour les territoriaux.

. Les conservateurs stagiaires qui optent pour la filière recherche doivent valider 11 unités de valeur de la filière professionnelle et effectuer 2 stages (ils sont dispensés du stage d'immersion). Comme leurs collègues, ils sont soumis à une composition écrite individuelle et doivent rédiger un mémoire de stage. En matière de recherche, ils peuvent suivre les enseignements du DEA Sciences de l'Information et de la Communication (tronc commun et une option). Sous certaines conditions, ils peuvent également être admis à poursuivre des travaux de thèse.

. A l'issue de la scolarité, certains élèves (principalement ceux de la filière recherche désireux d'achever un travail en cours) peuvent bénéficier d'un congé formation de six mois. Jusqu'à présent cette possibilité a été peu utilisée.

Dès les premières promotions, le DCB a fait l'objet de nombreuses critiques, émanant aussi bien du monde professionnel que des autorités (ministère de l'Education nationale, ministère de la Culture et Fonction publique territoriale) : si la qualité des élèves, garantie par une sélection très forte, fait l'unanimité, on s'interroge sur la valeur ajoutée de l'ENSSIB. Quant aux élèves, ils reprochent à l'Ecole d'être trop fermée au milieu professionnel comme aux

disciplines universitaires et de représenter un appauvrissement par rapport à leur vie scientifique antérieure (pour les Chartistes et les étudiants) ou à leur vie professionnelle antérieure (pour les élèves issus du concours interne).

Aussi les Conseils et la Direction de l'ENSSIB ont-ils décidé de faire procéder à l'évaluation du DCB. Un groupe de travail a été mis en place en 1994, sous la responsabilité de Pierre Botineau, directeur de la Bibliothèque municipale de Bordeaux. Ce groupe était composé de 26 personnes, dont six appartenant à l'ENSSIB et cinq conservateurs récemment sortis de l'Ecole. Il a rendu son rapport en mai 1995.

Le rapport de la Commission Botineau a mis en évidence des dysfonctionnements graves, notamment la trop faible part accordée à la formation pratique des futurs conservateurs. Ses principales recommandations visent un projet pédagogique plus structuré, plus cohérent, plus explicite ; une orientation plus professionnelle ; un meilleur équilibre entre théorie et pratique. Il en découle diverses recommandations particulières :

- compléter et développer la partie obligatoire du système de formation ;
- structurer la formation autour de quelques disciplines (droit, administration ; langues ; informatique) et domaines fondamentaux (bibliothèques ; organisation des collections et gestion de l'information ; publics des bibliothèques ; environnement national et international) ;
- réorienter, adapter, "recalibrer" l'enseignement de l'informatique et des nouvelles technologies en fonction de la finalité professionnelle recherchée ;
- réformer la filière recherche.

Sur bien des points, le Comité National d'Evaluation partage l'analyse et les recommandations du rapport de la Commission Botineau - bien qu'il puisse prêter à une lecture techniciste. Mais sur la question de la filière recherche, les avis divergent. Il est vrai que la formule actuelle ne donne satisfaction ni aux professionnels, ni aux chercheurs, ni aux élèves. Néanmoins le maintien d'une filière recherche est essentiel : on n'aura garde d'oublier qu'à l'étranger, le directeur d'une bibliothèque universitaire est un collègue respecté et écouté des enseignants et qu'il possède souvent les mêmes diplômes qu'eux. Pour que, tout au long de leur carrière, dans un métier en plein bouleversement, les futurs conservateurs soient capables d'évolution et d'innovation, il est indispensable de ne pas dissocier formation professionnelle et formation scientifique, à et par la recherche.

La filière recherche ne regroupe qu'un quart environ de la promotion (cf. chiffres-clés p. 6) et elle n'attire pas particulièrement les Chartistes (5 sur 16 pour le DCB 3, 7 sur 15 pour le DCB 4). Parmi les étudiants qui suivent cette filière, quelques-uns sont inscrits au DEA Sciences de l'Information et de la Communication (9 sur 16 pour le DCB 3, 6 sur 15 pour le DCB 4) : il serait intéressant de connaître précisément les activités des autres. Dans le cas où un élève a auparavant engagé des recherches, c'est le Conseil scientifique qui décide si ces travaux peuvent ou non être reconnus et poursuivis dans le cadre de l'ENSSIB, et jusqu'à présent il n'a autorisé que des recherches plus ou moins directement liées aux bibliothèques. Si l'on comprend que l'Ecole cherche à encourager les recherches en ce domaine (d'autant que, comme on l'a vu, elles sont peu développées en France), en revanche il ne semble pas vraiment justifié qu'elle ne permette pas à des étudiants déjà bien avancés dans la préparation d'une thèse de la mener à son terme. Ce serait encourager la venue de scientifiques en particulier et contribuer à répondre au problème, mal résolu dans les bibliothèques françaises, des spécialisations disciplinaires.

Il est reproché à la filière recherche de sacrifier en grande partie la formation professionnelle. Ce grief tomberait si l'on repensait le contenu de la formation professionnelle dispensée à l'ENSSIB, en distinguant ce qui relève de la formation initiale (les matières indispensables à la formation commune des conservateurs) et ce qui devrait relever de la formation continue (adaptation à un poste spécifique, actualisation des connaissances et, en particulier, mise à niveau en matière de nouvelles technologies). Pour le DCB, une simplification des programmes est nécessaire, assortie d'une restructuration de la formation autour des domaines fondamentaux. Il devrait en découler une diminution des matières à option, dont le nombre ne fait que compliquer les emplois du temps et le contrôle du travail des étudiants. Pour ce qui concerne les nouvelles technologies, il serait nécessaire de revoir leur approche - en n'oubliant pas que l'ENSSIB ne forme pas des techniciens supérieurs. A l'heure actuelle,

l'informatique apparaît un peu comme un Etat dans l'Etat : elle représente entre un cinquième et un quart du tronc commun. Or cet enseignement ne retient pas l'intérêt des élèves : pour preuve, 15 % tout au plus des mémoires de stage touchent à ce domaine.

La part des intervenants extérieurs (venant en majorité du monde professionnel) dans les enseignements du DCB est très importante (elle atteint 48,5 % du volume total des heures dispensées en équivalent TD). Ecole d'application, l'ENSSIB ne saurait se passer de l'appui de la profession. C'est une richesse, mais aussi la source de nombreuses difficultés pédagogiques et d'organisation. Le nombre excessif des intervenants (154 en 1994-1995) conduit à un émiettement des enseignements : il ne semble pas que l'Ecole assure bien la coordination, la mise en perspective et la synthèse qui seraient nécessaires ; en outre, des changements d'emploi du temps trop fréquents désorganisent les études. La qualité des interventions n'est pas toujours suffisante : on peut s'interroger sur les compétences de certains intervenants, mais surtout sur leurs prestations pédagogiques. Le cours magistral est-il réellement adapté ? Une série d'aperçus sur la vie professionnelle, même appréciée des élèves qui ont ainsi l'impression d'approcher concrètement la réalité d'un métier, est-elle satisfaisante ? La formule des séminaires thématiques permettant aux stagiaires de rencontrer des professionnels chevronnés et pouvant à l'occasion se dérouler sur d'autres sites, serait sûrement plus judicieuse. Enfin, parmi les intervenants extérieurs, on relève la présence de représentants de firmes privées. Sans méconnaître l'apport qu'ils peuvent représenter dans un certain nombre de domaines, il faudrait s'assurer que les interventions qui leur sont demandées sont bien replacées dans le contexte plus général d'une approche de l'environnement professionnel des bibliothèques et que les élèves ne sont pas formés à être seulement de futurs clients.

La question de l'articulation des stages avec la formation dispensée à l'ENSSIB est centrale : l'Ecole connaît les mêmes difficultés que la plupart des formations professionnelles actuelles pour bien gérer l'alternance avec le terrain. Pour que les stages professionnels jouent pleinement leur rôle, plusieurs conditions devraient être remplies :

- qu'il y ait un réel cahier des charges pour l'accueil des stagiaires, reconnu par l'Ecole et les établissements ;**
- que l'Ecole valide le choix des établissements par les stagiaires, à la fois en fonction du profil du stagiaire et en fonction de la qualité d'accueil qu'a pu montrer l'établissement ;**
- que les chefs d'établissement soient associés plus étroitement à l'évaluation du stage ;**
- qu'un des stages soit, en particulier pour les Chartistes, l'occasion d'un complet dépaysement : stage à l'étranger ou stage en entreprise privée ;**
- que la date du stage d'étude (dit "stage d'été" !) soit mieux choisie et sa durée allongée.**

Le calendrier de la formation doit être revu. Il est absolument nécessaire d'harmoniser la scolarité des élèves issus des concours externe et interne, qui actuellement débute en octobre, et celle des élèves chartistes, qui, en raison de la thèse des Chartes, ne peut débiter qu'en janvier de l'année suivante. L'alignement sur l'année universitaire ne paraît pas indispensable, à ce niveau d'études. Il serait donc raisonnable de commencer la scolarité en janvier pour tous les stagiaires (comme le font l'Ecole Nationale du Patrimoine ou l'Ecole Nationale d'Administration qui comportent également une scolarité de dix-huit mois). Le stage d'études, allongé, devrait être placé en dehors des mois d'été, pendant lesquels beaucoup de bibliothèques fonctionnent plus au ralenti. La période estivale pourrait être occupée, en dehors des congés annuels, par des enseignements délivrés à l'ENSSIB.

Le programme de la formation doit être mieux modulé en fonction des acquis antérieurs des conservateurs stagiaires. Lors des entretiens, il est apparu que les difficultés dont ils se plaignent ont comme source principale leur diversité d'origine et de profil :

- les élèves issus du concours externe possèdent en général un très haut niveau universitaire, effet de la sélection ; en revanche, ils ont tout à apprendre en matière de bibliothéconomie et de sciences de l'information. C'est envers eux que l'effort pédagogique doit être le plus important et le contenu des cours doit être pensé de façon à ce qu'ils soient des conservateurs de bibliothèque opérationnels dès leur sortie de l'Ecole ;**
- les élèves issus du concours interne possèdent une expérience professionnelle, et, en principe, leurs acquis sont évalués à l'entrée à l'ENSSIB ; ils estiment néanmoins que cette individualisation des parcours pourrait être améliorée. On devrait ainsi dégager des plages horaires afin de renforcer les connaissances théoriques des praticiens issus du concours interne ;**

- les élèves de l'Ecole Nationale des Chartes sont les plus amers lorsqu'on les interroge sur les finalités de l'ENSSIB et l'adéquation de leur formation avec le métier de conservateur. Sans aucun doute existe-t-il un héritage de fronde à l'égard d'une sorte de délocalisation mal perçue. Mais on se tromperait gravement en se contentant de ce diagnostic. Les Chartistes reconnaissent les qualités de la formation en informatique, mais se plaignent de la disparition du livre de leur univers de travail et de la surreprésentation des Sciences de l'information dans leur cursus. Ils mettent en cause l'organisation de la formation en modules de 12 ou 24 heures qui, souvent, pourraient être réduits à 6 heures.

Enfin, la pédagogie doit s'adapter au nouveau profil des élèves : après des études universitaires approfondies, et, pour une partie d'entre eux, des années de classes préparatoires et de scolarité à l'Ecole nationale des Chartes, ou après des années d'exercice professionnel, ces adultes supportent mal de subir des contrôles tatillons ou des cours magistraux de niveau insuffisant. La valorisation du travail personnel des stagiaires est nécessaire ; elle va de pair avec une validation des acquis. A cet égard, on peut saluer une initiative de stagiaires du DCB 5 qui ont proposé la mise en place d'un séminaire d'auto-formation, conçu comme une mise en commun des compétences acquises par les conservateurs stagiaires avant leur entrée à l'ENSSIB ; "à long terme, l'introduction de méthodes pédagogiques plus interactives est l'un des effets attendus de ce séminaire".

3 - Le projet de réforme du DCB

A partir des recommandations du rapport Botineau, le Conseil scientifique a constitué une commission pédagogique, chargée de préparer la réforme du DCB : le rapport de cette commission a été soumis au Conseil scientifique puis au Conseil d'administration en juin 1996.

Les orientations principales sont les suivantes :

- suppression de la distinction entre filière professionnelle et filière recherche ("la dimension de la recherche doit être intégrée à la totalité de la formation, les modalités de cette intégration pouvant varier en fonction des situations individuelles") ; une journée sera réservée à la recherche ;
- renforcement du tronc commun, dont la durée est portée à 600 heures ; "le programme est articulé autour de cinq "champs" ou objets : établissement, collections, publics, personnels - et leur environnement. Les disciplines mobilisées apportent sur ces objectifs des éclairages complémentaires, croisés ou conjoints, inhérents ou éclairants : ce sont la bibliothéconomie, l'histoire, le droit, la sociologie, l'économie, le management et l'informatique. Les objets sont considérés comme ce qui donne à la formation sa spécificité et sa visibilité, les savoirs disciplinaires garantissant la qualité de cette formation" ; l'informatique reste la seule matière présentée de façon individualisée et elle représente encore un cinquième du tronc commun ;
- report des enseignements optionnels (100 à 120 heures) en fin de scolarité, l'option choisie pouvant être liée au premier poste ou constituer le début d'une spécialisation ;
- pédagogie par objectifs, "accompagnant les travaux personnels, et notamment les projets professionnels", pour une meilleure prise en compte des acquis antérieurs ;
- renforcement des stages dont la durée totale est portée à 22 semaines et dont l'articulation avec l'enseignement dispensé à l'Ecole est renforcée. Cinq stages sont prévus : stage d'immersion, en début de cursus, consistant en visites et brefs séjours dans des établissements de proximité (3 semaines au total) ; stage projet, accompli en équipe (deux fois une semaine, à deux mois d'intervalle) ; visite de la BNF (une semaine) ; stage d'étude, de septembre à novembre inclus (douze semaines) ; stage final, dit stage d'affectation ou de prise de poste pour les stagiaires de l'Etat et permettant la recherche d'emploi pour les stagiaires territoriaux. La possibilité de stages à l'étranger est seulement mentionnée ;
- modification du calendrier de la scolarité : la rentrée est fixée en janvier à partir de 1998 ; le stage d'étude est reporté de l'été à l'automne.

4 - Les débouchés

Sur trois promotions, on constate une diminution des affectations dans les bibliothèques universitaires et, au contraire, une augmentation des affectations dans les grands établissements

et dans les bibliothèques municipales (en 1995, 8 conservateurs d'Etat, 12 conservateurs de la Fonction publique territoriale et 3 conservateurs de la Ville de Paris, soit plus du quart de la promotion). Or, le Centre national de la Fonction publique territoriale dénonce l'absence de formation "sur le local".

De graves incertitudes pèsent sur l'ampleur du recrutement, dans les années à venir : il est certain qu'on verra bientôt baisser le nombre des emplois offerts par la Bibliothèque Nationale de France ; il n'est pas fait de véritable prévision des emplois du côté de la Fonction publique territoriale, en liaison avec la Direction du Livre et de la Lecture (ministère de la Culture).

Enfin, si la Direction de l'Information Scientifique et Technique (ministère de l'Enseignement supérieur) a conduit en 1994 un travail sur les métiers des bibliothèques, il n'existe pas de "cahier des charges", ni de "profil de compétences" des conservateurs : ce seraient là des références essentielles pour l'ENSSIB, qui doit former des conservateurs "opérationnels" dès la sortie de l'Ecole, mais aussi capables d'accompagner et de conduire les évolutions des bibliothèques.

II - Les autres formations

1 - Le DESSID

Le DESS d'Information documentaire créé en 1975, est délivré depuis 1992 sous le double sceau de l'université Claude Bernard - Lyon I et de l'ENSSIB. Cette formation a pour objectif de former des cadres supérieurs, responsables de services documentaires, capables de maîtriser les nouvelles techniques de traitement de l'information et de mettre en place des systèmes d'accès automatisé à l'information dans les entreprises ou les administrations. Le DESSID regroupe des étudiants en formation initiale et des stagiaires en formation continue, ainsi que des étudiants étrangers dans le cadre du cours post-universitaire organisé avec la Commission nationale française pour l'UNESCO.

Ce diplôme est le fer de lance des Sciences de l'information à l'ENSSIB. Il offre très classiquement un programme orienté vers l'informatique, embrassant bien les développements les plus récents des nouvelles technologies. La distribution des thèmes de stage montre un bon équilibre entre les domaines les plus nouveaux : multimédia, e-mail, WEB - Internet.

Le DESSID paraît donner satisfaction aux étudiants. Son ancrage dans la région lyonnaise est ancien (1975) et il a acquis, semble-t-il, ses lettres de noblesse auprès des chefs d'entreprise locaux. Toutefois, les universités préparent de plus en plus des diplômes concurrents, et l'ENSSIB doit veiller à maintenir des exigences de haut niveau dans cette formation. Il faudrait mettre en place un suivi systématique des diplômés.

2 - Le DPSSIB

Le Diplôme Professionnel Supérieur en Sciences de l'Information et des Bibliothèques est un diplôme propre de l'ENSSIB, de niveau troisième cycle. Cette formation s'adresse plus particulièrement à des étudiants étrangers - y compris aux ressortissants de l'Union européenne - appelés à occuper des postes d'encadrement dans leur pays d'origine et qui seront amenés à gérer des bibliothèques de lecture publique, des bibliothèques universitaires et des bibliothèques de centres culturels.

Le programme du diplôme est en partie commun au DCB ; des unités de valeur spécifiques ont été introduites afin de répondre, du mieux possible, à l'attente et aux besoins des étudiants. La Commission française pour l'UNESCO est partenaire de l'ENSSIB pour cette formation.

C'est probablement la formation qui a suscité le plus d'enthousiasme auprès des étudiants rencontrés. La qualité de l'accueil et l'attention personnelle accordée aux étudiants

étrangers envoyés par l'UNESCO y sont sûrement pour beaucoup. Très demandeurs en matière de formation, ces étudiants souhaiteraient simplement que les cours communs avec le DCB ne les ignorent pas trop et que le DPSSIB ne paraisse pas parfois un peu trop accroché au DCB pour des raisons d'économie.

3 - La formation continue

Pour la première fois en 1994, l'ENSSIB a proposé un programme de stages de formation continue. Treize des vingt-et-un stages étaient organisés au titre du cycle de perfectionnement des conservateurs recrutés sur liste d'aptitude (formation initiale concernant, en 1994, 13 conservateurs promus) et ouverts à la formation continue. De même, dans le programme publié pour 1996, on constate que, sur les 19 stages proposés (pour la plupart de 4 jours), 9 sont des modules de formation initiale ouverts à la formation continue. Aucun de ces stages n'est spécifiquement destiné aux conservateurs, puisque tous donnent, comme personnel concerné, "conservateurs, bibliothécaires, documentalistes et tout agent ayant des responsabilités dans ce domaine".

La formation continue devrait être un des secteurs de développement de l'ENSSIB dans les années à venir : en effet, la variété des emplois de conservateur et l'évolution des tâches rendent impossible de figer une formation à un moment donné. Pour accompagner la mobilité des conservateurs entre bibliothèques municipales, bibliothèques universitaires et bibliothèques des grands établissements, il est indispensable de prévoir des stages d'adaptation au nouvel emploi occupé et des remises à niveau, surtout dans les domaines techniques.

Les missions respectives de l'Institut de Formation des Bibliothécaires et de l'ENSSIB méritent d'être clairement explicitées. Il y a actuellement un risque très net de confusion et de gaspillage malgré une volonté affichée de distinguer les rôles, que traduit la formule "boîte à outils" (IFB), "boîte à idées" (ENSSIB).

III - La recherche

Le Centre d'études et de recherches en sciences de l'information (CERSI) est l'unique équipe de recherche de l'ENSSIB. En 1995, il réunissait une vingtaine de chercheurs (dont 14 venant de l'ENSSIB, deux de l'IFB et deux de l'INTD-CNAM) et 24 doctorants. Croisant "les travaux d'historiens du livre, d'informaticiens, d'économistes, de sociologues, de linguistes, de psychologues, ...", il étudie principalement les systèmes et les services d'information documentaire, dans la double perspective d'une réflexion théorique et d'une recherche appliquée.

Il s'est organisé en trois axes de recherche :

- systèmes d'information et interface : conception, organisation et représentation ;
- économie, management et sociologie des services d'information ;
- histoire et conservation de l'écrit.

Depuis la création du CERSI, trois thèses ont été soutenues. Parmi les 16 thèses en cours en 1994, on note une prédominance de sujets touchant l'indexation automatique, l'analyse morpho-syntaxique et le traitement du langage naturel - essentiellement l'arabe. Actuellement, l'ENSSIB compte trois personnes habilitées à diriger des thèses (deux enseignants-chercheurs et un conservateur).

Sans mettre en cause la qualité des travaux menés dans le domaine de l'arabe et qui sont clairement inscrits dans le champ des Sciences de l'information, on peut craindre que la recherche conduite à l'ENSSIB ne soit à la fois trop étroite et trop peu orientée sur les principaux courants du monde professionnel : elle ne saurait, dans ces conditions, placer l'Ecole à un bon rang dans la recherche en Sciences de l'information et des bibliothèques, au niveau national et international.

L'Ecole entend "développer les travaux sur l'économie des bibliothèques et des services d'information, encore peu nombreux en France alors qu'ils se sont multipliés outre Atlantique et dans d'autres pays européens au cours des années 70 et 80". Les chercheurs du CERSI ont organisé en 1995 un colloque international sur l'économie de l'information - suivi de quatre publications (réalisées ou en cours). Un contrat triennuel a été passé avec le CNET, sur la communication mobile professionnelle.

Avec le troisième axe du CERSI, la direction de l'ENSSIB a clairement entrepris d'élargir les orientations de la recherche, en particulier dans le domaine de l'Histoire du livre (pour lequel toutefois l'Ecole ne compte actuellement que deux spécialistes). Le Portefeuille lyonnais, dont le premier numéro est sorti au printemps 1996, présente les travaux de recherche en Histoire du livre menés dans le cadre du CERSI : publications (en particulier les actes d'un colloque organisé en 1993 à Villeurbanne par l'IHMC et l'ENSSIB, publiés sous le titre *Le Livre et l'Europe*), interventions à des colloques et, depuis la rentrée 1995, séminaire d'Histoire du livre. Ce séminaire, qui se tient un lundi par mois à l'ENSSIB, prend la suite de l'option Histoire du livre, récemment supprimée, du DEA Sciences de l'Information et de la Communication, et ce "dans l'attente d'un véritable DEA d'Histoire du livre".

Le DEA en Sciences de l'Information et de la Communication est cohabilité par les universités Lyon II, Lyon III et l'ENSSIB. Il comporte un tronc commun (centré sur l'épistémologie des Sciences de l'information et de la communication) et cinq options, dont trois sont placées sous la responsabilité de l'ENSSIB : systèmes d'information documentaire ; sociologie de la lecture et des usages de l'information ; économie et management des services d'information (cette dernière option n'a pas été ouverte en 1995, faute d'un nombre suffisant de candidats). Ce DEA s'appuie sur cinq équipes de recherche des universités Lyon I, Lyon II, Lyon III, Avignon et de l'ENSSIB : le CERSI (ENSSIB) et RECODOC (Lyon I) se sont rapprochés pour former le CERSIDOC, qui a été reconnu comme équipe d'accueil en 1995. Le DEA accueille une cinquantaine d'étudiants dont la moitié sont inscrits à l'ENSSIB : parmi eux, on comptait, en 1994-1995, six stagiaires du DCB (cf. chiffres-clés p. 6 et 7). Les résultats sont irréguliers, le taux de réussite variant de 60 à 86 % (ce qui peut s'expliquer en partie par le fait que certains étudiants préparent le DEA sur deux ans).

Le projet de DEA d'Histoire du livre a fait l'objet de plusieurs rapports et l'ENSSIB l'a inscrit dans son projet d'établissement. Jusqu'ici les universités lyonnaises n'y étaient pas favorables, faute d'un vivier de spécialistes. Il avait été envisagé que ce DEA rassemble tous les centres français de recherche en Histoire du livre. En fait, le projet déposé en 1996 associe l'ENSSIB, l'EPHE, l'Ecole Nationale des Chartes et l'INTD-CNAM (mais non l'EHESS et l'université de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines).

**L'Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information et des Bibliothèques**

Le gouvernement et la gestion

1 - Les composantes

Dans ses débuts, l'Ecole a dû assumer la gestion de plusieurs services qui dépendaient précédemment de l'Ecole Nationale Supérieure de Bibliothécaires.

L'association La Joie par les Livres a été détachée de l'ENSSIB en 1993 et transférée à l'INRP. Le Serveur universitaire national pour l'information scientifique et technique (SUNIST) et le Centre national du catalogue collectif (CN-CCN), ainsi que la Cellule nationale de coordination de l'indexation matière ont été intégrés à l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) et transférés à Montpellier en 1995. Les complications surgies lors de ces transferts ont certainement alourdi la gestion administrative de l'Ecole.

Actuellement, seul l'Institut de formation des bibliothécaires reste rattaché à l'ENSSIB, mais comme service à comptabilité distincte.

Outre son bâtiment principal (surface utile: 1708 m²) à Villeurbanne, l'Ecole occupe sur le même campus de la Doua un local de 304 m² appartenant à la Bibliothèque universitaire de Lyon I où est installé le service des concours. Elle possède d'autre part à L'Isle d'Abeau un bâtiment (surface de planchers: 3115 m²) sur un terrain de 9000 m², qu'occupaient le SUNIST et le département des concours des bibliothèques, et qui est actuellement mis à la disposition de divers établissements de l'Académie de Grenoble avec un personnel de service appartenant à l'ENSSIB.

2 - L'organisation administrative statutaire

Selon le décret du 9 janvier 1992, l'Ecole est dirigée par un directeur nommé par décret, pris sur le rapport du Ministre chargé de l'Enseignement supérieur, après avis du Conseil d'administration. Il est assisté d'un secrétaire général et d'un directeur des études et de la recherche, nommés tous deux par arrêté sur sa proposition, mais le second après avis du Conseil d'administration.

L'Ecole est administrée par un Conseil d'administration assisté d'un Conseil scientifique. Le Conseil d'administration comprend 32 membres, dont 16 élus (9 par les personnels et 6 par les élèves). Le Conseil scientifique est composé de 24 membres (dont 10 élus). Dans les deux conseils, sont membres de droit des représentants des ministères chargés de l'Enseignement supérieur, de la Culture et de la Fonction publique territoriale. Le mandat des membres élus est de trois ans, sauf celui des représentants des élèves, qui est d'un an. Les présidents des deux conseils sont élus parmi les membres extérieurs nommés en raison de leur compétence.

L'activité des conseils a été très soutenue et leurs réunions régulières. Elle a certainement contribué à insuffler un dynamisme dans l'établissement. C'est à l'initiative des conseils qu'a été confiée à M. Botineau, directeur de la bibliothèque de Bordeaux, une mission d'évaluation du diplôme de conservateur des bibliothèques, point de départ de la réorganisation actuelle des enseignements. Les commissions du Conseil scientifique ont un rôle de veille et d'incitation sur la recherche, la pédagogie, l'orientation de la bibliothèque, les publications, qui a été salutaire.

La diversité des administrations et institutions représentées dans les conseils semble être un élément particulièrement bénéfique pour l'Ecole. On peut toutefois regretter que 4 des 9 membres du Conseil d'administration nommés en raison de leur compétence n'aient encore participé à aucune réunion.

Par ailleurs, il apparaît souhaitable, pour que les étudiants de la nouvelle promotion puissent participer aux conseils, que les élections étudiantes soient organisées au moins au début de janvier. Dans le système actuel, les étudiants de la nouvelle promotion entrée en octobre ne

sont représentés que par des étudiants de la promotion précédente qui quittent l'établissement en mars et en sont en fait absents à partir de janvier.

3 - L'organisation du gouvernement

Depuis sa création, l'Ecole avait une organisation assez informelle et floue où étaient seulement distingués, pour la gestion administrative, un service intérieur et une direction de la scolarité et des concours. En décembre 1995, le nouveau directeur a établi un organigramme nominatif, ratifié en janvier 1996 par le Conseil d'administration, dont les principaux éléments sont la direction, l'agence comptable (qui est en fait celle de Lyon I) et les départements.

Le Comité de direction (qui tient une réunion hebdomadaire, dont le compte rendu est diffusé à l'ensemble du personnel) comprend :

- le directeur
- le directeur des études et de la recherche
- le secrétaire général
- un conseiller pour la communication
- un conseiller pour les relations internationales.

Il y a six départements, coiffés chacun par un chef de département ou un chargé de mission :

- administration générale
- concours des bibliothèques
- études
- recherche
- informatique
- ressources documentaires

Cette innovation, dont la nécessité avait été souvent évoquée par les conseils, les directeurs précédents et bien des membres du personnel, procède de la volonté de clarifier la répartition des responsabilités et compétences, et d'introduire dans le fonctionnement de l'Ecole l'habitude d'une vision globale structurée qui manifestement manquait, tant dans la formation dispensée que dans la gestion. Elle est destinée aussi à secouer la pesanteur des héritages et des positions acquises.

La constitution d'un département des concours s'imposait du fait de l'importance prise par cette organisation (le service gère tous les concours de recrutement des bibliothèques, non pas seulement ceux de l'Ecole).

Le département informatique a été détaché de l'administration générale dont il était auparavant un service afin qu'outre ses activités d'assistance technique, il devienne un pôle d'enseignement et de recherche de plein exercice et puisse développer des projets qui lui soient propres en liaison avec des partenaires internes et externes.

La séparation entre département des études et département de la recherche est justifiée par des raisons pratiques. La complexité de l'organisation de la scolarité des élèves conduit à confier au département des études le soin de la logistique des cours. La création d'un département de la recherche traduit le souci de l'Ecole de s'assurer que les moyens importants qu'elle y consacre sont bien utilisés (en 1995, elle a alloué à la recherche, sur son budget propre, 430 KF). La direction est particulièrement soucieuse d'exercer une tutelle effective sur l'unique centre de recherche de l'Ecole, le CERSI, dont les travaux dispersés et d'inégale qualité servent insuffisamment les missions de l'établissement.

Pour l'instant, le département des études regroupe tous les enseignants (universitaires et conservateurs), avec à sa tête un chargé de mission et un responsable pour chacun des diplômes préparés (DCB, DESSID, DPSSIB), ainsi que pour la formation continue et les stages du DCB. Sans doute faudrait-il renforcer, au sein du département des études, un service (ou une direction) des stages, chargé des relations entre les établissements d'accueil et l'Ecole. Le département de la recherche, coiffé par un chargé de mission, a une "fonction d'animation et de

mise en oeuvre de la politique de la direction". L'organigramme fait figurer dans ce département, outre le chargé de mission préfigurant le poste de directeur de la recherche, le responsable du DEA (Lyon II), le directeur et le directeur-adjoint du CERSI, le directeur du CERSIDOC.

Le directeur de l'ENSSIB souhaite parachever cette réorganisation en scindant la direction de la recherche et la direction des études aujourd'hui réunies sur un même poste, selon les statuts de l'Ecole. En conséquence, une demande de modification des statuts, approuvée par le Conseil d'administration en janvier 1996, a été déposée. Un argument en faveur de la création d'un poste de directeur de la recherche est qu'en matière de recherche, le directeur se trouve en présence de trois interlocuteurs : la Commission de la recherche du Conseil scientifique, le CERSI et l'Ecole représentée par le département de la recherche. La présence d'un directeur de la recherche permettrait d'assurer plus d'unité et de cohérence aux initiatives, de développer aussi une recherche plus dynamique et de plus haute qualité.

La création des départements paraît bénéfique et généralement bien acceptée par le personnel. Mais on peut se demander si l'institution d'un directeur de la recherche est vraiment utile. Ou bien ce directeur a essentiellement un rôle d'administrateur ; dès lors, c'est un échelon supplémentaire qui s'interpose dans les rapports déjà complexes avec le CERSI. Ou bien il est lui-même chercheur et animateur de la recherche, au risque alors que s'accroît la séparation entre l'enseignement et la recherche. Dans un établissement qui compte 225 élèves, dont seulement 30 en DEA, un tel poste n'est peut-être pas le plus indispensable, ni le plus souhaitable. C'est plutôt en impliquant le corps enseignant de l'Ecole dans la recherche et en attirant des enseignants actifs dans ce domaine que la recherche pourra être relancée à l'ENSSIB et surtout, ce qui est essentiel, pourra pénétrer la formation offerte aux élèves. Étant donné la courte durée et le contenu de la scolarité, il y a de fortes chances que le directeur de la recherche n'ait aucun contact avec les élèves ; or la mission prioritaire de l'Ecole est la formation des élèves.

4 - La gestion du personnel

L'ENSSIB a été fort convenablement dotée en postes. Sur les 60 emplois statutaires qui lui sont affectés en 1995, 20 appartiennent aux personnels des bibliothèques, dont 8 conservateurs ; 8 sont des emplois d'enseignant-chercheur, dont 1 seulement de rang A (et 1 poste de maître de conférences vacant) ; 20 sont des personnels d'administration scolaire et universitaire et 12 des personnels ITARF. L'Ecole emploie encore une dizaine de vacataires, CES et contractuels. Les principales difficultés dans la gestion du personnel proviennent de la diversité des statuts et du fait que si l'Ecole peut définir le profil de ses postes, en revanche elle n'a pas la maîtrise du recrutement.

Les enseignants-chercheurs ont tous été recrutés jusqu'ici dans la 71e section du CNU (Sciences de l'Information et de la Communication). L'Ecole a maintenant sa propre commission de spécialistes, mais composée essentiellement de personnalités extérieures pour le rang A. Le recrutement dans d'autres sections que la 71e devrait être envisagé, en fonction de la réforme du DCB. Mais, plutôt que de chercher à grossir le corps des enseignants permanents, il serait souhaitable de garantir une mobilité des enseignants. L'Ecole aurait intérêt à recourir à des postes d'enseignants associés pour renouveler les méthodes et contenus d'enseignement et stimuler la recherche, en invitant des étrangers. Par ailleurs, il est tout à fait regrettable qu'elle n'ait pas obtenu satisfaction du Ministère sur l'obtention de postes de professeurs cumulants (à l'exemple de l'Ecole des Hautes Etudes).

En termes de nombre d'emplois, on constate une parité entre enseignants-chercheurs et conservateurs. Toutefois, en 1994-1995, la part des activités des conservateurs consacrée à l'enseignement et à la recherche était réduite puisqu'elle représentait en équivalent temps plein, respectivement un peu moins de deux emplois et les trois quarts d'un emploi. Néanmoins, les conservateurs jouent un rôle essentiel dans l'organisation et la gestion des formations : ils sont un lien privilégié avec le milieu professionnel, dont ils risquent de s'éloigner en restant trop longtemps à l'ENSSIB. C'est pourquoi, afin d'assurer un renouvellement régulier, il serait souhaitable que les conservateurs soient affectés à l'Ecole avec une clause de durée.

En ce qui concerne les emplois administratifs, quelques postes d'encadrement ont pu être récupérés, à la faveur du départ du SUNIST ; ces postes sont indispensables au fonctionnement du service des concours et il faudrait les maintenir à l'Ecole, même si le site de L'Isle d'Abeau était transféré à une autre institution. Les emplois de gardiennage et d'entretien sont occupés par des magasiniers, ce qui n'est pas sans inconvénient lors des remplacements et départs à la retraite.

La gestion des heures complémentaires est confiée à une SASU. 1088 heures sont effectuées par des enseignants extérieurs et 393 heures par les 7 enseignants-chercheurs de l'Ecole. En 1995, l'Ecole a bénéficié de deux primes d'encadrement doctoral et d'une prime pédagogique dont l'attribution a posé quelques problèmes. Pour les conservateurs, la prime annuelle est en moyenne équivalente à la prime d'encadrement doctoral d'un professeur de 1ère classe. Pour redéfinir les charges d'administration, d'enseignement et de recherche des conservateurs et enseignants-chercheurs en poste à l'ENSSIB, des réunions se sont tenues au printemps 1996 et un document élaboré par la direction de l'Ecole doit être soumis au Conseil d'administration : il prévoit explicitement que des conservateurs aient une activité de recherche.

Une procédure claire est déjà mise en oeuvre pour l'attribution de la bonification indiciaire accordée aux agents exerçant des responsabilités administratives ou techniques. La répartition est préparée par la direction avec le conseil des élus des catégories concernées au Conseil d'administration. La proposition portant, non pas le nom des bénéficiaires mais le degré de responsabilité qui se trouve gratifié, est ensuite soumise à l'approbation du Conseil d'administration.

5 - La gestion des concours

Elle est assurée de façon très efficace dans un local fonctionnel attenant à la bibliothèque universitaire de Lyon I et proche du bâtiment de l'ENSSIB, sous la responsabilité de deux personnes de cadre A. Un logiciel spécifique au concours est utilisé sur la recommandation du Service des concours du Ministère. Les informations sont ressaisies par le service des affaires budgétaires et reportées dans les logiciels NABUCO (déplacements) et SIGAGIP (rémunération des vacataires). Le service assume l'organisation de tous les concours des bibliothèques, du recrutement des magasiniers à celui des conservateurs. Il traite plus de 8 000 dossiers par an pour 8 concours organisés en 1995.

6 - La gestion financière

L'ENSSIB gère les finances de l'Ecole, mais aussi celles de l'Institut de formation des bibliothécaires, avec une comptabilité désormais distincte et des lignes budgétaires séparées depuis 1995. L'IFB reçoit une subvention de fonctionnement du ministère de la Culture et une autre du ministère chargé de l'Enseignement supérieur, pour l'organisation de stages avec vacations et déplacements des enseignants.

Pour l'année 1994 étaient aussi rattachées à l'Ecole les comptabilités du CN-CCN, du SUNIST et de la Joie par les livres. Des prévisions budgétaires, et un compte financier étaient établis pour chacune des entités. La comparaison des budgets et du compte financier (cf. tableau p. 16) fait apparaître la relative incertitude des budgets, notamment pour l'ENSSIB (Ecole et BBF) et l'IFB. L'exécution permet de dégager les données suivantes :

- l'Ecole gère avec équilibre ses ressources et dépenses, et ne peut donc dégager, sur budget annuel, pris stricto sensu, de grandes marges de manoeuvre. Si les dépenses de rémunération de personnels sont très contenues, l'on s'étonnera cependant de l'importance des fonds placés, dont les produits financiers représentent 35 % des ressources propres. Le volume de ces réserves est trop important, et doit permettre à l'Ecole soit de les mobiliser rapidement pour les investissements qu'elle envisage, soit de les utiliser pour partie afin d'améliorer son fonctionnement pédagogique et scientifique.

- l'on s'étonne de la non consommation apparente des crédits du CN-CCN et du SUNIST. Ces deux organismes n'ayant pas fait l'objet de l'évaluation conduite par le CNE, l'analyse ne peut être poussée plus loin.

L'exécution des tâches financières a été bien organisée et rationalisée par le secrétariat général. L'utilisation du logiciel NABUCO permet une comptabilité analytique fine, qui sépare par exemple l'activité "concours" de l'activité "enseignement initial", et assure une meilleure maîtrise des dépenses. Les services financiers effectuent un mandatement par semaine et paient à 15 jours. La seule difficulté relevée par le personnel tient aux fréquents changements du logiciel CGI pour la paie ; mais le département informatique de l'Ecole apporte une aide technique très appréciée pour la solution de ces problèmes.

7 - La politique immobilière

L'immeuble du campus de la Doua date de 1974. Il était conçu pour des effectifs de 30 à 70 élèves et des besoins pédagogiques d'où la recherche était absente. Malgré des rénovations et aménagements ingénieux, il est manifestement trop étroit. L'effectif du personnel a doublé, celui des élèves a plus que triplé. La bibliothèque, si fondamentale dans cette école, éclate dans ses locaux. Il manque une grande salle de conférence, un foyer pour les élèves et des espaces de travail à leur disposition. Par ailleurs, le bâtiment de L'Isle d'Abeau est trop éloigné pour qu'une extension de l'Ecole puisse y être installée.

L'Ecole prévoit donc à juste titre la construction d'une nouvelle aile sur son terrain de 8564 m², dont l'immeuble actuel n'occupe que 947 m². L'extension projetée est de 1200 m². Elle paraît modeste compte tenu des ambitions scientifiques que doit avoir l'Ecole et de la nécessité probable de rapatrier le service des concours pour rendre ses locaux à la bibliothèque de Lyon I.

8 - La bibliothèque

La bibliothèque de l'ENSSIB se présente comme la bibliothèque française la plus représentative dans le domaine des Sciences de l'information et de la communication, avec la bibliothèque de l'INIST. Les collections et le budget sont d'une importance raisonnable pour une école de cette dimension. La bibliothèque participe au Pôle associé de la Bibliothèque nationale de France en Histoire du livre et Sciences de l'information, en coopération avec la bibliothèque municipale de Lyon, gestionnaire du Pôle. Elle gère également un projet de pôle documentaire lyonnais en Sciences de l'information, qui associe les quatre équipes de recherche lyonnaises spécialisées dans ce domaine, les trois bibliothèques universitaires, l'IFB et la bibliothèque municipale.

La gestion de la bibliothèque est informatisée (système LORIS), mais la conversion rétrospective des catalogues ne sera achevée qu'à l'automne 1996, ce qui est étonnant vu la taille de la bibliothèque. Il ne semble pas que la bibliothèque ait un rôle précurseur en matière d'applications électroniques - ce qui reflète l'insuffisance de la recherche en ce domaine, à l'ENSSIB. On pourrait penser que la bibliothèque de la première école française de Sciences de l'information devrait être une bibliothèque pilote et servir de modèle pour les étudiants. Tel n'a pas été le choix de l'ENSSIB. Mais certains projets sont annoncés (numérisation de la "littérature - coeur" de la bibliothèque en partenariat avec Rank Xerox, mise en place d'un automate de prêt en partenariat avec 3M).

9 - Le Bulletin des Bibliothèques de France

Le Bulletin des Bibliothèques de France, qui était à l'origine une publication ministérielle, est rattaché à l'ENSSIB depuis 1992. C'est, dans ce domaine, la principale revue française, d'information et de réflexion. Le BBF traite de toutes les questions concernant le développement des bibliothèques et de la documentation : place et rôles des bibliothèques dans les politiques culturelles, éducatives et de recherche ; évolution des métiers et des formations ;

contenu, constitution et disposition des collections ; mutations suscitées par les nouvelles technologies et les réseaux ; modalités du traitement documentaire, etc.

La politique éditoriale du Bulletin des bibliothèques de France est établie par l'équipe de rédaction, avec la participation d'un Comité de rédaction et d'un Conseil scientifique. Le BBF s'efforce d'anticiper les évolutions en cours, de contribuer à une distanciation de l'exercice quotidien sur le terrain, qui permette aux bibliothécaires de nourrir leurs choix de réflexions proposées par d'autres. Il ouvre ses colonnes non seulement aux professionnels des bibliothèques et de la documentation, mais aussi aux différents partenaires (élus, responsables administratifs, présidents d'université, éditeurs, architectes, usagers, etc.), ainsi qu'à des chercheurs (histoire des politiques culturelles, sociologie de la culture, sciences de l'éducation, informatique, etc.).

Le Bulletin des Bibliothèques de France paraît six fois par an ; sur les six numéros, quatre sont principalement consacrés à un thème. Le BBF est tiré à 2 400 exemplaires et compte environ 2 000 abonnés, dont un tiers sont domiciliés à l'étranger, notamment en Europe ; il est maintenant disponible également sur Internet, via le serveur de l'ENSSIB.

Le BBF est implanté à Paris. Il a récemment emménagé dans des locaux loués, qui lui sont propres. Il regroupe cinq personnes : l'équipe de rédaction est composée du rédacteur en chef, d'un conservateur et d'un bibliothécaire ; un secrétariat de deux personnes est mis à disposition par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur. Dans l'organigramme de l'ENSSIB, le BBF est directement rattaché à la direction de l'Ecole.

10 - La communication externe et interne

Depuis la création, en octobre 1994, d'un poste de chargé de mission à la communication, l'Ecole a fait un gros effort dans le domaine de la communication externe avec la diffusion de nombreuses brochures, d'une lettre d'information en Histoire du livre, la création d'un site sur Internet, ainsi que l'organisation de conférences et tables rondes.

L'effort a été relayé à l'intérieur de l'Ecole par un volet de communication destiné à faire connaître cette démarche. Toutefois, il semble que la communication intérieure à l'établissement devrait encore être améliorée. La pratique d'une réunion hebdomadaire du Comité de direction avec diffusion d'un compte-rendu est une excellente mesure dans ce sens. Il faudrait aussi améliorer la communication avec les élèves et prévoir une diffusion mieux organisée des informations pédagogiques qui les concernent. Ils se plaignent à juste titre des cours supprimés ou déplacés sans préavis et de l'impossibilité d'obtenir un emploi du temps ou un calendrier des enseignements.

11 - Les coopérations locales, nationales et internationales

Avec l'Institut de formation des bibliothécaires

Dans une logique parfaite, la coexistence de l'IFB et de l'ENSSIB, sur le même site, ne se justifie guère. Mais dans la pratique, il semble s'être effectué une répartition assez raisonnable des tâches, compte tenu de l'étroitesse des locaux de l'ENSSIB et de ses difficultés à assurer de façon satisfaisante la préparation du DCB. La gestion administrative exercée par l'ENSSIB ne paraît pas susciter de difficultés ou de frictions. Les relations générales entre les deux partenaires semblent correctes, animées plutôt par un désir de concertation et de coordination qu'on ne peut qu'encourager.

Tôt ou tard, pourtant, l'intégration de l'IFB à l'ENSSIB devra être envisagée, puisque son statut de service extérieur du ministère de la Culture pose des problèmes de gestion financière et que sa transformation en établissement public a été refusée. Des économies d'échelle devraient être rendues possibles par la fusion des deux établissements. D'autre part, l'introduction d'une direction unique permettrait de mieux définir les orientations de formation du personnel des bibliothèques publiques, de pratiquer une politique de recrutement des

enseignants plus cohérente et de mieux penser l'articulation entre formation initiale et formation continue.

Avec les autres institutions lyonnaises

Bien qu'installée à Lyon depuis plus de vingt ans, l'Ecole reste très isolée. Elle a encore trop peu de relations avec les bibliothèques lyonnaises, et en particulier la bibliothèque municipale de la Part-Dieu. Alors même qu'autour du livre, Lyon représente, après Paris, le pôle français le plus important, l'ENSSIB ne retire pas réellement bénéfice de cette situation.

Avec les universités, la base essentielle de la coopération réside dans le DEA en Sciences de l'Information et de la Communication et dans le DESSID. Au-delà de ces formations, il y a très peu d'échanges et l'ENSSIB n'a pas véritablement d'ouverture scientifique sur les établissements lyonnais, universités et écoles. Si ses dimensions modestes peuvent expliquer qu'elle ne soit pas membre du Pôle universitaire lyonnais (qui regroupe les trois universités, l'Ecole normale supérieure, l'Ecole centrale et l'INSA), cet état de fait traduit, et renforce sans doute, sa position écartée.

Des initiatives devraient donc être prises et des appuis recherchés dans le domaine universitaire comme dans celui des bibliothèques. C'est indispensable à l'amélioration du niveau scientifique de l'ENSSIB.

Avec les écoles qui participent à la formation des conservateurs

Dans le but d'harmoniser les programmes des établissements et d'éviter des répétitions fâcheuses, l'Ecole des Chartes a souhaité organiser des réunions entre les responsables des écoles d'application et ceux de ses enseignants qui se trouvent les plus liés à des domaines professionnels. Deux rencontres ont donc eu lieu, début 1996, au siège de l'Ecole du Patrimoine et au siège de l'ENSSIB.

Le but de l'Ecole des Chartes était d'opérer un partage assez net entre, d'une part, les savoirs fondamentaux qui donnent aux conservateurs chartistes une capacité d'adaptation parmi tous les aspects des disciplines patrimoniales et, d'autre part, les perspectives techniques ou réglementaires les plus précises et les plus actuelles auxquelles les écoles d'application doivent les initier. Si les clivages ne sont pas toujours évidents, des conclusions pratiques ont cependant été trouvées. Certains cours de l'Ecole des Chartes ont pu être allégés dans cette logique et l'Ecole se félicite qu'en regard, le niveau de connaissances et les spécificités de la formation chartiste aient été mieux compris par les responsables des écoles d'application. L'Ecole des Chartes semble favorable à une conférence commune des trois établissements.

Avec l'Ecole du Patrimoine, l'ENSSIB n'a pas de relations. A l'évidence pourtant, elle gagnerait à confronter deux conceptions très différentes de la formation des conservateurs. Sur certains points, comme l'organisation et la validation des stages, l'Ecole du Patrimoine propose des exemples intéressants : en particulier, les élèves réalisent tous une mission d'étude à l'étranger, d'une durée d'un mois. En outre, l'Ecole du Patrimoine a le souci de décloisonner les spécialités, pour que les conservateurs aient une certaine familiarité avec d'autres disciplines que la leur : on peut regretter que de tels contacts ne soient pas ménagés pour les conservateurs des bibliothèques.

Coopération internationale

Depuis sa création, l'Ecole a entretenu des liens assez forts avec les pays du Tiers-Monde, le Maghreb surtout, en assurant la formation d'étudiants soutenus par un programme de l'UNESCO. Elle a été chargée de la formation des cadres de la bibliothèque d'Alexandrie et de la conception de l'International School of Information Science (ISIS).

Dans le cadre du programme ERASMUS, des échanges portant sur les stages ont été développés avec une dizaine d'établissements similaires en Europe. Ils seront étendus avec le programme SOCRATES par des sessions de séminaires de cinq jours, en alternance dans chaque pays, sur les politiques culturelles nationales.

Le projet SLISNET, dont l'ENSSIB héberge le Web à la demande de l'UNESCO, a pour objectif de mettre en relation les écoles d'information du monde entier - 18 dans un premier temps.

Il est évident que l'Ecole a tout intérêt à développer aujourd'hui ses relations avec les pays où les bibliothèques et les recherches sur la gestion de l'information sont très en avance sur la France. Comme ses ressources budgétaires lui permettent de soutenir quelques échanges réguliers, elle aurait sans doute avantage à conclure des conventions avec une ou deux bonnes institutions américaines où elle pourrait envoyer systématiquement des élèves et entretenir les relations personnelles suivies qui sont, plus que les programmes internationaux anonymes, la clé des échanges scientifiques vraiment fructueux.

12 - Conclusion

L'ENSSIB est un établissement de dimensions modestes qui possède des atouts pour remplir les missions que lui confèrent ses statuts : d'une part, assurer la formation initiale et continue des personnels d'encadrement des bibliothèques et des services de documentation et d'information scientifique et technique de l'État et des collectivités territoriales ; d'autre part, mener des recherches en Sciences de l'information et en assurer la valorisation. Mais du fait de la jeunesse de l'institution et de l'héritage de ses antécédents, la direction de l'établissement n'a pas encore en main tous les leviers qui permettraient d'utiliser l'outil avec la meilleure efficacité, au profit d'une qualité scientifique de haut niveau conforme aux attentes de ses étudiants, des administrations qui les emploient et du public. Conscients de cette difficulté, la présente direction et l'ensemble du personnel se sont engagés dans la voie d'une réorganisation qu'il y a tout lieu de soutenir.

On observera cependant que les modifications de structure ne pourront porter leurs fruits que si la politique scientifique de l'établissement est définie de façon claire et cohérente, et reçoit l'adhésion active de tout le personnel attaché à l'Ecole. L'essentiel est donc certainement dans l'élaboration intellectuelle du contenu et des méthodes de la formation dispensée par l'Ecole, et dans l'intégration effective de la recherche à cette formation.

**L'Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information et des Bibliothèques**

Conclusions et recommandations

I - Conclusions

De par ses missions d'enseignement et de recherche, l'ENSSIB est appelée à jouer un rôle majeur dans le domaine des bibliothèques et de l'information documentaire - dont le Comité a souligné à maintes reprises l'importance capitale pour l'enseignement supérieur. Les attentes à l'égard de cette école nationale sont d'autant plus grandes que le secteur documentaire est en pleine transformation, que la carrière des conservateurs a été très notablement revalorisée, mais que la France a pris beaucoup de retard en matière documentaire.

Or l'ENSSIB connaît des difficultés importantes. Si elle a le statut de grand établissement, elle est de taille et de moyens modestes et n'a pas l'envergure d'un grand établissement scientifique. Devenue EPCSCP, elle est donc à la fois un établissement universitaire et une école d'application, mais la "greffe universitaire" n'a pas encore pris et le poids de la profession reste prédominant. La fragilité des Sciences de l'information, au statut épistémologique encore incertain, retentit sur l'Ecole, qui s'est montrée trop étroitement techniciste. L'ENSSIB a fait l'objet de critiques très vives, en particulier concernant la formation des conservateurs, tant du côté des employeurs que des élèves. Malgré des efforts d'ouverture, elle reste trop isolée au sein des mondes universitaire et professionnel, aussi bien sur le site lyonnais qu'à l'échelle nationale et internationale.

Toutefois, deux facteurs doivent nuancer le jugement : d'une part, la jeunesse de l'ENSSIB, qui est certes l'héritière de l'ENSB mais n'a été créée, en tant que telle, qu'en 1992 ; d'autre part, la volonté de restructuration et de réforme qui anime non seulement la direction de l'Ecole, mais aussi le personnel dans son ensemble.

Les recommandations du Comité visent donc à soutenir l'ENSSIB dans cet effort pour corriger d'évidentes faiblesses et assumer ses responsabilités d'école nationale supérieure. Toutefois, la façon dont l'évaluation s'est déroulée n'est pas sans susciter une certaine inquiétude. Les relations entre le Comité et l'ENSSIB ont été suivies et toujours excellentes, l'Ecole faisant bon accueil aux évaluateurs. Mais, malgré les demandes répétées du Comité et les promesses courtoises de l'ENSSIB, des informations et des documents majeurs ont été transmis avec un retard qui reste inexplicable. Le dernier exemple, et le plus étonnant, est celui de la réforme du DCB : le CNE n'a eu communication du projet présenté au Conseil scientifique et au Conseil d'administration et des décisions prises par ces conseils en juin 1996 qu'à la mi-septembre et presque par hasard, lors de sa dernière visite à l'Ecole. Que l'ENSSIB ait si mal répondu au souci manifesté par le Comité d'accompagner son évolution peut laisser craindre que l'Ecole soit insuffisamment prête à mettre en oeuvre des changements profonds.

II - Recommandations

1 - La formation des conservateurs est la tâche prioritaire de l'ENSSIB. Depuis deux ans, l'Ecole s'est attelée à la question du DCB, d'abord en faisant procéder à son évaluation, ensuite en ébauchant le cadre d'une réforme. Cet effort concerté de la direction, des conseils et des enseignants (universitaires et conservateurs) doit être soutenu.

. Des principes ont été adoptés : révision des contenus et de l'organisation des enseignements et des stages, pour une meilleure alternance école - terrain ; intégration de la dimension de la recherche à la totalité de la formation ; rénovation des méthodes pédagogiques.

. Des décisions importantes ont déjà été prises : le calendrier de la scolarité a été modifié, avec la rentrée en janvier, ainsi qu'un allongement et un déplacement des périodes de stage ; une maquette des contenus d'enseignement a été réalisée, organisée "autour de cinq champs ou objets : établissement, collections, publics, personnels - et leur environnement".

. Il est maintenant urgent de passer à la mise en oeuvre. On doit regretter que l'application complète de la réforme soit retardée à janvier 1998. Dans l'intervalle, il est essentiel de traduire en termes concrets les objectifs généraux.

L'Ecole devra être très vigilante sur deux points essentiels :

- ne pas dissocier formation professionnelle et formation scientifique, à et par la recherche, pour que tout au long de leur carrière les conservateurs soient capables d'évolution et d'innovation ;
- bien distinguer ce qui relève de la formation initiale et de la formation continue (comme la remise à niveau, l'adaptation à d'autres postes).

A la lecture des documents déjà produits, certains éléments du DCB apparaissent à approfondir :

- la place de l'informatique et la conception des enseignements dans cette discipline ;
- les stages à l'étranger dont la perspective est seulement mentionnée.

2 - Le recrutement des conservateurs devrait être élargi, en particulier à des scientifiques : il convient de faire aboutir la réflexion, entamée à l'initiative du Ministère, sur une modification des épreuves du concours. La composition du jury doit être corrigée, pour éviter toute dérive corporatiste, et la participation des universitaires devrait être accrue.

3 - Dans le choix et la conduite des autres formations offertes en complément du DCB, l'ENSSIB devrait veiller à :

- se situer par rapport aux formations dispensées dans les mêmes domaines par les universités et d'autres écoles - et donc se tenir bien informée et nouer ainsi des échanges avec d'autres établissements ;
- profiter des cohabitations pour développer des relations avec les universités lyonnaises partenaires ;
- développer une formation continue spécifiquement conçue pour les conservateurs et revoir la distribution des activités de formation continue entre IFB et ENSSIB.

4 - Pour améliorer la qualité scientifique de l'ENSSIB, il est indispensable de renforcer la mobilité et l'ouverture du corps enseignant, composé d'universitaires et de conservateurs.

Concernant les enseignants-chercheurs, l'Ecole souffre d'un rattachement exclusif des emplois à la 71ème section du CNU (Sciences de l'Information et de la Communication) et du fait de n'avoir qu'un seul emploi de professeur. Elle devrait donc :

- demander la transformation de l'emploi de maître de conférences, actuellement vacant, en emploi de professeur, afin de susciter un recrutement extérieur ou plutôt de permettre l'accueil de professeurs étrangers, invités à l'école. Il est essentiel que le Ministère accorde cette transformation ;
- à cette occasion, et chaque fois qu'une vacance de poste en offrira l'opportunité, diversifier le rattachement des emplois à d'autres sections du CNU (essentiellement Histoire, Sociologie, Sciences politiques) et veiller à la qualité de la composition de la commission de spécialistes.

Les conservateurs doivent être un lien privilégié entre l'Ecole et le terrain : s'ils restent trop longtemps à l'ENSSIB, ils seront de plus en plus éloignés de la pratique professionnelle. L'Ecole devrait donc :

- avoir une exigence de mobilité, la présenter à tout nouveau candidat, et l'appliquer dans sa gestion des personnels ;
- adopter aussi pour exigence, comme elle l'envisage actuellement, que tous les conservateurs participent aux activités d'enseignement et de recherche ;
- recruter de préférence des conservateurs qui ont fait preuve d'innovation dans leurs fonctions antérieures.

Enfin, concernant les intervenants extérieurs, l'ENSSIB devrait définir une politique plus rigoureuse. Plutôt que de faire appel à une foule d'intervenants multiples, elle devrait recourir à des spécialistes moins nombreux, associés aux formations d'une manière plus suivie.

5 - La démarche de contractualisation avec le Ministère de tutelle n'a pas encore abouti. Dans cette perspective, l'Ecole avait élaboré un projet d'établissement pour 1995-1998. Ce projet s'appuie sur des données de 1994 ou même antérieures ; certaines orientations présentées ne sont plus valables aujourd'hui. Il conviendrait que, sur la base d'un projet réactualisé, la négociation du contrat soit réalisée sans plus tarder.

6 - Les problèmes de l'ENSSIB sont indiscutablement liés au fonctionnement de tout un ensemble interdépendant : c'était là déjà la conclusion du Comité, en 1992, pour l'évaluation de l'Ecole des Chartres. Quatre ans plus tard, le Comité ne peut que s'interroger sur la logique institutionnelle qui préside au dispositif de formation des conservateurs. L'articulation de la formation à l'Ecole des Chartres et dans les écoles d'application, d'une part, la coexistence de structures relevant de ministères différents, d'autre part, risquent en effet, alors même que les effectifs des promotions se réduisent notablement, d'installer une concurrence fâcheuse pour la gestion des deniers publics sans bénéfice évident pour les personnels formés.

L'ENSSIB a besoin d'appuis, scientifiques et professionnels. Elle a tout intérêt à se rapprocher de l'Ecole des Chartres et de l'Ecole du Patrimoine, ainsi que de la Bibliothèque nationale de France, mais aussi des structures universitaires ou d'écoles qui travaillent dans les mêmes domaines. Faut-il aller jusqu'au rapprochement géographique - et donc à une installation de l'ENSSIB dans la capitale ? Doit-on envisager la réunion structurelle des institutions qui participent à la formation (initiale et continue) de tous les conservateurs ?

En tout cas, il est absolument nécessaire pour l'ENSSIB, comme pour l'Ecole des Chartres et l'Ecole du Patrimoine, qu'une étude prévisionnelle des emplois, et des recrutements nécessaires, soit diligentée par les autorités compétentes au sein des ministères chargés de l'Enseignement supérieur, de la Culture et de la Fonction publique territoriale.

**L'Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information et des Bibliothèques**

Postface : réponse du Directeur

Villeurbanne, le 28 novembre 1996

Réponse du directeur

Evaluer l'ENSSIB était une entreprise particulièrement délicate, trois ans seulement après la publication du statut de l'école qui succédait à l'ENSB, un an après le rapport de la commission Botineau sur le diplôme de conservateur de bibliothèque (DCB), quelques mois après la nomination d'un nouveau directeur. Il était difficile de faire le départ entre des situations héritées, parfois de longue date, les conséquences de partis adoptés par les auteurs du décret de 1992 créant un grand établissement, et les conditions dans lesquelles ceux-ci ont été ou sont mis en oeuvre par le personnel de l'école. En outre, de nombreux changements, parfois importants, ont eu lieu à l'ENSSIB durant l'évaluation : la réforme du DCB ou la modification des structures internes, par exemple. Il a fallu en tenir compte tout en utilisant, inévitablement, comme données de références celles de l'année universitaire 1994-1995.

Je tiens donc à féliciter d'entrée les responsables de l'évaluation qui présentent aujourd'hui un tableau fouillé et complet de la situation d'un établissement de dimensions modestes, mais dont je mesure chaque jour davantage la complexité. Ce sera, pour les administrateurs de l'école et pour moi, un instrument de référence précieux. Les évaluateurs ont eu, aussi, le souci de présenter l'ENSSIB dans son contexte international - la transformation mondiale des métiers et des sciences de l'information, national - en tenant compte des particularités des bibliothèques françaises et de l'émiettement actuel des formations aux métiers de la conservation, et local - l'ENSSIB fait partie, à Lyon, d'un ensemble universitaire très important que viendra bientôt renforcer l'Ecole normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud. Si le diagnostic qu'ils portent est sans complaisance, les recommandations qu'ils sont amenés à faire témoignent d'une conscience aiguë des enjeux actuels de la formation aux métiers de l'information et de la conservation, comme de l'idée très haute qu'ils se font de l'école. Je ne peux que partager cette ambition.

Etablissement jeune par son statut, l'ENSSIB n'en est pas moins l'héritière d'une longue histoire, justement rappelée dans la première partie, qui pèse encore sur les mentalités. Depuis la fin du XIXe siècle, la formation des bibliothécaires français était confiée pour l'essentiel à leurs aînés dans la carrière, que ce soit au cours des stages des candidats au DTB, à la Bibliothèque nationale lorsque celle-ci a été chargée du DSB - puis aux débuts parisiens de l'ENSB, enfin à l'ENSB transférée à Villeurbanne, où les enseignants en titre étaient tous des professionnels des bibliothèques. Il en est demeuré, me semble-t-il, une attention très grande, parfois sourcilieuse, portée à l'école par une profession qui, dans son ensemble, estime qu'il s'agit toujours de « sa chose ».

La création de l'ENSSIB en 1992 renversait pourtant les termes de la relation entre école et profession. L'école, devenue grand établissement, ne tirait plus sa raison d'être de la seule formation professionnelle des conservateurs de bibliothèques, composée surtout de « savoir-faire ». A l'inverse, on lui confiait cette formation parce qu'elle devait être un établissement universitaire de pointe, capable, par des programmes d'enseignement et de recherche diversifiés, confiés conjointement à des conservateurs et à des enseignants-chercheurs, de combler le retard français en « science des bibliothèques ». Intégrer la formation professionnelle dans un établissement universitaire de niveau troisième cycle, ce dessein de mon prédécesseur Jacques Kériguy est toujours le mien, même si le rapport souligne combien il est difficile de le faire passer dans les faits.

Les faiblesses de l'ENSSIB sont de deux ordres.

Certaines sont structurelles et doivent être, pour la direction de l'école, un souci constant. Ecole d'application, l'ENSSIB est à l'image de la bibliothéconomie française : si les corps scientifiques des bibliothèques comprennent beaucoup d'éléments talentueux, ceux qui réfléchissent à leurs pratiques professionnelles sont effectivement peu nombreux, ceux qui savent leur donner une traduction pédagogique plus rares encore. Etablissement scientifique, l'ENSSIB doit rechercher un équilibre entre des disciplines « instituées » comme l'histoire du livre, la linguistique ou la sociologie, et des sciences de l'information au statut encore incertain. Enfin, dans la définition de sa pédagogie comme de sa politique scientifique, l'ENSSIB est confrontée à une très grande diversité d'élèves et d'étudiants.

D'autres faiblesses sont, je le crois, conjoncturelles et s'expliquent d'abord par la jeunesse de l'institution. Il devrait être plus facile d'y remédier, quand cela n'est pas déjà fait. J'en ai relevé sept, d'importance fort inégale.

1) Le rapport du CNE rappelle les critiques essentielles adressées au DCB par les auteurs du rapport Botineau : enseignement professionnel insuffisant; importance exagérée des disciplines d'accompagnement et des sciences de l'information; caractère trop théorique de la pédagogie. La réforme du DCB a permis de corriger ces défauts, avec notamment l'allongement de la durée des stages, une pédagogie par objectifs, un véritable partenariat établi avec les établissements d'accueil, et l'intégration de la recherche dans l'enseignement par la suppression des distinctions de filière.

2) L'organisation interne de l'école, laissée par le décret de 1992 à l'initiative de l'établissement, n'a pu être achevée que tout récemment, avec la promulgation à la fin de

1995 d'un organigramme dont l'absence avait, pendant plusieurs années, multiplié les difficultés de fonctionnement et les querelles de territoire. Si certains détails doivent encore être précisés, par exemple le statut exact du département de la recherche, je note avec satisfaction que le rapport approuve l'orientation générale de l'organisation nouvelle.

3) Les évaluateurs affirment que l'offre et l'activité scientifique de l'école ont été surdéterminées par la 71e section (« sciences de l'information ») du Conseil national des universités, à laquelle sont actuellement rattachés tous les enseignants-chercheurs, ce qui aurait eu pour effet de réduire à la portion congrue des disciplines scientifiques qu'on peut juger plus solides et plus formatrices. Il faudra sans doute veiller, à l'avenir, à une plus grande diversité dans le recrutement, tout en gardant à l'école son rôle de référence en sciences de l'information.

4) La proposition de nommer les conservateurs pour un temps déterminé est séduisante. C'est un moyen de lutter contre leur manque de mobilité, déjà relevé par le rapport Botineau, et de préserver un lien vivant avec la profession. Il faudrait cependant être attentif à ne pas se priver d'enseignants de qualité qui hésiteraient à sauter le pas si leur nomination devait être faite pour une période trop courte.

5) L'importance nouvelle de la formation continue des conservateurs n'a pas pu être prise totalement en compte par l'ENSSIB alors qu'elle fait partie de ses missions statutaires. Quel que soit l'avenir de l'Institut de formation des bibliothécaires, dont il a parfois été imaginé qu'il pourrait devenir, à terme, le département de formation continue de l'ENSSIB, celle-ci ne pourra pas faire l'économie d'une réflexion au fond sur ce sujet.

6) L'action extérieure de l'ENSSIB, parfois mal perçue, a été réorganisée autour du chargé de mission pour les relations internationales. Elle se diversifie et se fait cette année plus visible. Des directions prioritaires ont été dégagées. En matière d'enseignement : formation du personnel scientifique de la Bibliotheca Alexandrina; développement des programmes Socrates d'échanges d'étudiants en Europe; mise sur pied du site Web du réseau Slisnet; préparation de la venue d'enseignants étrangers. En matière de recherche l'accent est mis sur les projets européens : base européenne du livre ancien (HPB) du Consortium of European Research Libraries, dont l'école est membre depuis 1995; projet DINAR-MBC (Short-Term Achievement of a Corpus-Based Multilingual Basic Arabic Lexical DB and related Resource-Productive Tool-Box) avec l'université Lyon 2, l'université de Nimègue, et l'IRSIT (Institut régional des sciences de l'informatique et des télécommunications) de Tunis; projet d'itinéraire culturel du livre sous l'égide du Conseil de l'Europe, à la tête duquel le directeur de l'école a succédé à Michel Melot.

7) Les recommandations du rapport sur l'inscription souhaitable de l'ENSSIB dans son environnement local ont pu étonner car la BM de la Part-Dieu, la MLIS de Villeurbanne, les SCD des universités lyonnaises et la bibliothèque de la faculté catholique sont associés depuis très longtemps, et de multiples façons, à la vie de l'école, mais il est vrai que beaucoup reste à faire et que la notoriété de l'ENSSIB est encore faible. En 1996, l'école a joué un rôle actif dans deux initiatives très publiques : le cycle de conférences « Métamorphoses du livre » dont elle a établi le programme et qu'elle organise avec l'Espace Bellecour, la BM de la Part-Dieu et le Cercle lyonnais de la librairie ancienne; le forum de l'édition et de la documentation spécialisée, DOC-FORUM, lancé par la librairie Decitre, qui devrait accueillir 150 000 visiteurs en novembre 1997. Du côté des universités,

une concertation active est en cours en ce moment même avec les membres du Pôle universitaire lyonnais, sous l'égide de la DISTENB.

Pour surmonter ses faiblesses, qu'elles soient structurelles ou conjoncturelles, l'ENSSIB ne manque pas d'atouts.

D'abord, l'outil ENSSIB est de qualité, comme le note le rapport. Bien géré, l'établissement offre aux étudiants, aux enseignants et aux chercheurs des conditions de travail excellentes. L'équipement informatique est performant et maintenu à niveau par une équipe de techniciens expérimentés venus du SUNIST. Des agrandissements paraissent néanmoins très nécessaires pour faire mieux correspondre un bâtiment vieux de vingt ans à l'évolution prévisible de la démographie étudiante, et offrir enfin à la bibliothèque de l'école un cadre digne d'elle. Déjà d'importants travaux de rénovation intérieure sont en cours.

Si la composition de l'équipe enseignante de l'ENSSIB peut être critiquée, il est de fait que cette équipe a su se mobiliser avec enthousiasme et dévouement autour de la réforme du DCB. Rien ne permet de penser qu'il n'en ira pas de même lorsque nous aborderons d'autres gros dossiers comme celui de la formation continue.

Surtout, l'ENSSIB est bien placée pour répondre à des besoins de notre époque. Les professions des bibliothèques ont beaucoup changé au cours des dernières années, à la fois à cause des nouvelles technologies de l'information et de l'accroissement de la demande sociale adressée aux bibliothèques. Il existe une très forte attente des organisations professionnelles vis à vis de l'ENSSIB, considérée comme l'institution de référence de la bibliothéconomie française. A l'université, la nécessité de hausser le niveau d'accès à l'information scientifique et technique a été clairement affichée par le MESR comme une priorité. L'ENSSIB a un rôle décisif à jouer dans cette entreprise. Plus généralement, les questions liées au livre et à l'information passionnent nos contemporains. Il n'est que de constater, pour s'en convaincre, les débats aussi passionnés que confus, parfois, qui se sont engagés, par exemple, à propos d'INTERNET, du concept de « médiologie » ou de la construction de nouvelles bibliothèques nationales. Loin d'être marginales ou absconses, les recherches menées à l'ENSSIB correspondent, aussi, à une sorte d'air du temps.

Ces attentes, tout comme la position de monopole qu'elle occupe désormais dans la formation des conservateurs de bibliothèques, obligent l'école à l'excellence.

François Dupuigrenet Desroussilles